



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2005/3
25 novembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ANGLAIS, ESPAGNOL
et FRANÇAIS SEULEMENT

CONFÉRENCE DES PARTIES

Onzième session

Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005

**Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Exécution des engagements et application
des autres dispositions de la Convention
Mécanisme financier de la Convention**

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
à la Conférence des Parties**

Note du secrétariat*

1. Par sa décision 12/CP.2, la Conférence des Parties a adopté un Mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (FCCC/CP/1996/15/Add.1), qui est entré immédiatement en vigueur. Ce Mémorandum prévoit, notamment, que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
2. En application de cette disposition, le secrétariat du FEM a soumis le rapport ci-joint, daté du 4 octobre 2005, qui est reproduit sans avoir été revu par les services officiels d'édition et avec la pagination originale.
3. Le Mémorandum d'accord prévoit également que, conformément au paragraphe 1 de l'article 11 de la Convention, le mécanisme financier relève de la Conférence des Parties devant laquelle il est responsable et qui définit ses politiques, les priorités de son programme et les critères d'éligibilité liés à la Convention.
4. Le Mémorandum d'accord prévoit en outre que, après chacune de ses sessions, la Conférence des Parties communiquera au Conseil du FEM toute directive relative au mécanisme financier qu'elle aura approuvée.

* Le présent document a été soumis dès qu'il a été reçu du Fonds pour l'environnement mondial.

Annex



FEM Fonds pour l'environnement mondial

4 octobre 2005

[Original : ANGLAIS, ESPAGNOL ET FRANÇAIS]

**RAPPORT DU FEM À LA ONZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	1
	Projets approuvés (juillet 2004-août 2005).....	2
III.	AUTRES ACTIVITÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES.....	13
	Activités destinées à faire face aux effets négatifs du changement climatique...15	
	Programme d'aide à la préparation des communications nationales.....	19
	FEM et transfert de technologies dans le cadre de la CCNUCC.....	20
	Renforcement des capacités.....	22
IV.	AUTRES FAITS MARQUANTS	30
	Poursuite des efforts de simplification du cycle de projets – Manuel des opérations des projets.....	30
	Dispositif d'allocation des ressources du FEM.....	31
V.	ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	32
VI.	QUATRIÈME RECONSTITUTION DE LA CAISSE DU FEM.....	35
	ANNEXE A : RÉSUMÉS DES PROJETS.....	38
	ANNEXE B : PROJETS DONT L'INCLUSION DANS LA RÉSERVE DE PROJETS DU FEM A ÉTÉ APPROUVÉE AU TITRE DE LA PRIORITÉ STRATÉGIQUE « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »..	49
	ANNEXE C : ÉTAT ACTUEL DES FINANCEMENTS DU FEM À L'APPUI DE LA PRÉPARATION DES DEUXIÈMES COMMUNICATIONS NATIONALES (DCN).....	52
	ANNEXE D : LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC.....	63

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé pour la onzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 août 2005 et décrit les principales activités du FEM dans les domaines couverts par la Convention.

2. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants, que le FEM mettra à la disposition de la Conférence à sa onzième session. Ces documents se trouvent aussi sur le site web du FEM à l'adresse suivante (www.thegef.org) :

- a) *GEF Annual Report 2004* ;
- b) *Achieving the Millennium Development Goals – A GEF progress report* (septembre 2005) ;
- c) *Le FEM et les petits États insulaires en développement* (janvier 2005) ;
- d) *Third Overall Performance Study of the Global Environment Facility* (août 2005).

II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

3. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités ayant les pays pour moteur et répondant aux politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties. Les activités financées par le FEM sont principalement administrées par ses Agents d'exécution : le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. Vous trouverez toutes les informations sur les projets du FEM sur le site du FEM (www.thegef.org) en cliquant sur les liens « *Project Database* » et « *Documents* ».

4. À la fin de la période considérée, le FEM avait engagé, selon les estimations, 1,98 milliard de dollars dans des projets dans le domaine d'intervention « changements climatiques » sur un total de 5,7 milliards de dollars de ressources allouées. L'engagement du FEM a permis de mobiliser plus de 10,4 milliards de dollars, portant à 12,3 milliards de dollars la valeur totale du portefeuille dans ce domaine.

5. Les ressources consacrées par le FEM au domaine d'intervention « changements climatiques » n'ont cessé d'augmenter durant les périodes couvertes par les reconstitutions de la Caisse. Au cours de la phase pilote (1991-1994), le FEM a affecté 207,2 millions de dollars à des projets liés au changement climatique. Durant FEM-1 (1995-1998), un montant supplémentaire de 425,7 millions de dollars a été affecté à des projets dans ce domaine. Pendant FEM-2 (1999-2002), les ressources affectées aux projets consacrés au changement climatique ont totalisé 592,2 millions de dollars. Le FEM est aujourd'hui dans la dernière année de la période couverte par la Troisième reconstitution (FEM-3). Si l'on compte l'ensemble des projets approuvés durant la période considérée, plus de 600 millions de dollars ont été approuvés en faveur de projets dans le domaine des changements climatiques au titre de FEM-3. On voit donc que l'engagement du FEM dans ce domaine d'intervention dans le cadre de la CCNUCC n'a cessé de se renforcer durant toutes les périodes couvertes par les reconstitutions des ressources.

Projets approuvés (juillet 2004-août 2005)

6. Au cours de la période considérée, 352 projets ont été approuvés par le FEM dans le domaine des changements climatiques. Le tableau 1 présente ces projets par catégorie. Les tableaux 2 à 5 donnent davantage d'informations sur chacun d'entre eux, l'annexe A proposant un résumé des objectifs et activités de chaque projet de grande et de moyenne envergure.

Tableau 1 – Projets dans le domaine des changements climatiques approuvés pour financement par la Caisse du FEM au cours de la période objet du rapport

Nature des activités	Nombre	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Projets de grande envergure	23	161,02	1 080,29	1 241,31
Projets de moyenne envergure	14	12,38	30,16	42,54
Activités habilitantes : deuxièmes communications et communications subséquentes	110	12,07 ¹	En nature	12,07
Programme de microfinancements ²	174	4,59	4,61	9,20
Préparation de projets ³	31	10,40	-	10,40
Total	352	200,46	1 115,06	1 315,52

7. Il ressort du tableau 1 que les ressources accordées par le FEM dans le domaine des changements climatiques pendant la période considérée s'élèvent à 200,46 millions de dollars, le montant total des financements dépassant 1,3 milliard de dollars. Les cofinancements mobilisés auprès des Agents et organismes d'exécution, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé s'établissent donc à plus de 1,1 milliard de dollars.

8. Parmi les 23 projets de grande envergure approuvés, neuf traitent des économies d'énergie et de l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5 ; 12 encouragent le recours à des énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6 et un vise la mise au point précommerciale de nouvelles technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre (programme d'opérations 7). Le dernier est un projet d'activités habilitantes, approuvé selon la procédure ordinaire, qui vise à financer la préparation de la deuxième communication nationale d'un pays partie à la Convention.

¹ Uniquement dans le cadre de la procédure accélérée.

² Le Programme de microfinancements est un programme multisectoriel. Le présent rapport ne s'intéresse qu'aux projets du domaine d'application de la Convention pour la période considérée.

³ Souvent, comme première étape dans la mise en place du projet, le FEM accorde des financements aux pays bénéficiaires pour les aider à transformer une idée de projet en une demande.

Tableau 2 – Projets de grande envergure

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Projet mondial	Création d'entreprises exploitant les énergies renouvelables – Mécanisme d'accès à des préfinancements	PNUE	8,70	49,20
Projet régional (Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Belize)	Promotion des investissements dans les énergies renouvelables en Amérique centrale par la Banque centraméricaine d'intégration économique	PNUD	7,02	89,69
Projet régional (El Salvador, Nicaragua, Costa Rica, Panama)	Maîtrise de l'énergie	PNUD	2,53	9,60
Projet régional	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par exploitation des énergies renouvelables dans les îles du Pacifique (PIGGAREP)	PNUD	5,23	26,03
Arménie	Fonds permanent de promotion des énergies renouvelables	Banque mondiale	3,25	18,75
Brésil	Centrale mixte de pointe (cycle combiné à alimentation externe) de 80 MWe à la sucrerie Costa Pinto à Piracicaba, tranches 1 et 2	Banque mondiale/SFI	44,52	177,52
Brésil	Deuxième communication nationale du Brésil en application de la CCNUCC	PNUD	3,40	7,58
Burkina Faso	Transformation du marché rural du photovoltaïque (anciennement Réforme du secteur de l'énergie)	PNUD	1,76	5,89
Chine	Financement d'équipements à haut rendement énergétique via des entreprises de services publics	Banque mondiale/SFI	16,50	146,90
Guatemala	Recours aux énergies renouvelables pour les activités productives	PNUD	2,65	14,33
Honduras	Infrastructure rurale (volet « électrification »)	Banque mondiale	2,70	21,44
Indonésie	Programme intégré de développement et d'applications de la production électrique des microcentrales hydrauliques, phase I (IMIDAP)	PNUD	2,12	20,58
Iran	Élimination des obstacles au développement de l'exploitation commerciale à grande échelle de l'énergie éolienne	PNUD	5,73	56,13

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Kazakhstan	Suppression des obstacles à la maîtrise de l'énergie dans le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude	PNUD	3,55	10,73
République démocratique populaire lao	Électrification des zones rurales des provinces du sud (phase II)	Banque mondiale	5,33	33,21
Ex-République yougoslave de Macédoine	Mise en valeur d'une énergie viable	Banque mondiale	5,85	34,65
Pérou	Électrification des zones rurales	Banque mondiale	10,35	145,30
Fédération de Russie	Financement d'équipements à haut rendement énergétique	Banque mondiale/SFI	7,00	30,25
Afrique du Sud	Transformation du marché des énergies renouvelables	Banque mondiale	6,00	17,30
Afrique du Sud	Énergie éolienne, phase I (SAWEP)	PNUD	2,30	10,86
Ukraine*	Atténuation du changement climatique par l'amélioration du rendement énergétique du chauffage urbain (phase II)	PNUD	3,49	7,05
Viet Nam	Électrification des zones rurales (phase II)	Banque mondiale	5,25	279,09
Viet Nam	Promotion des économies d'énergie dans les petites et moyennes entreprises (PECSME)	PNUD	5,80	29,23
Total			161,02	1 241,31

* Pays visés à l'annexe I.

9. Le tableau 3 énumère les 14 projets de moyenne envergure approuvés durant la période couverte par le rapport. Un projet vise à aider les pays à supprimer les obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5, huit à encourager le recours à des énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6 et trois sont consacrés aux transports écologiquement viables dans le cadre du programme d'opérations 11. Deux projets de moyenne envergure approuvés appuient des opérations dans le domaine de l'adaptation au changement climatique dans le cadre de la priorité stratégique « Adaptation au changement climatique ».

Tableau 3 – Projets de moyenne envergure

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Projet mondial	Adaptation au changement climatique : Mécanisme d'apprentissage par la pratique	PNUD	0,72	1,37
Projet mondial	Évaluation des instruments de gestion des risques pour le financement des énergies renouvelables	PNUE	0,99	1,49
Projet mondial (Tanzanie, Colombie)	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'adoption d'un système de transport rapide par autobus	PNUE	0,75	3,75
Projet régional (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Éthiopie, Érythrée)	Mise en place de réseaux de commercialisation viable de systèmes solaires photovoltaïques à usage domestique en Afrique de l'Est	PNUE	0,72	1,26
Bhoutan	Microcentrales hydrauliques à l'appui des moyens de subsistance durables	PNUD	0,55	1,09
Botswana	Création d'infrastructures de transport non motorisé dans la ville de Gaborone	PNUD	0,92	2,28
Hongrie*	Évaluation intégrée de la vulnérabilité de la région du lac Balaton : stratégies de préalerte et d'adaptation au changement climatique	PNUD	0,99	4,08
République populaire démocratique de Corée	Promotion et installation de petites fermes éoliennes en zone rurale (SWEDPRA)	PNUD	0,75	1,45
Moldova	Exploitation des déchets agricoles comme source d'énergie renouvelable	Banque mondiale	1,00	2,65
Nigéria	Électrification des zones rurales et mise en valeur des énergies renouvelables	Banque mondiale	1,00	10,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Éclairage solaire des logements d'instituteurs	Banque mondiale	0,99	2,94
Slovaquie*	Suppression des obstacles au remplacement des installations d'éclairage public	PNUD	1,00	3,20
Venezuela	Promotion de modes de transport écologiquement viables dans la ville de Valencia	PNUD	1,00	4,98
Yémen	Électrification des zones rurales et mise en valeur des énergies renouvelables	Banque mondiale	1,00	2,00
Total			12,38	42,54

* Pays visés à l'annexe I.

10. Le tableau 4 présente 110 projets d'activités habilitantes approuvés au 31 août 2005. L'un d'eux, intitulé *Programme d'aide à la préparation des communications nationales en application de la CCNUCC*, approuvé en 2004, aide les pays non visés à l'annexe I à préparer une deuxième communication nationale ou des communications subséquentes (voir l'annexe C).

Conformément aux recommandations de la Conférence des parties, les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore reçu de financement pour mettre en place et renforcer leur capacité à définir et évaluer leurs besoins technologiques pour lutter contre la modification du climat peuvent également demander et recevoir des compléments de financement à cet effet dans le cadre de leur projet de deuxième communication nationale.

Tableau 4 – Financement des activités habilitantes liées aux deuxièmes communications nationales de Parties non visées à l'annexe I de la Convention

NOM DU PAYS PARTIE À LA CONVENTION	Montant du financement pour l'établissement d'inventaires (USD M)	Montant du financement approuvé par les Agents d'exécution pour la préparation des communications nationales (USD M)
Albanie	0,015	0,405
Algérie	0,015	
Antigua-et-Barbuda	0,015	
Arménie	0,015	0,405
Azerbaïdjan	0,015	0,405
Bahamas	0,015	
Bangladesh	0,015	
Barbade	0,015	
Belize	0,015	
Bénin	0,015	
Bhoutan	0,015	
Bolivie	0,015	0,405
Bosnie-Herzégovine	0,015	
Botswana	0,015	
Brésil ⁴		
Burkina Faso	0,015	

⁴ Le Brésil suit la procédure ordinaire pour le financement de sa deuxième communication nationale. La fiche de projet a été présentée au FEM dans le cadre du programme de travail hors réunion de juillet et a été approuvée par le Conseil. Les aspects financiers sont décrits en détail au tableau 2, avec les autres projets de grande envergure.

Burundi	0,015	
Cambodge	0,015	
Cap-Vert	0,015	
République centrafricaine	0,015	
Tchad	0,015	
Chili	0,015	
Colombie	0,015	
Congo	0,015	
Îles Cook	0,015	
Costa Rica ⁵	0,015	
Côte d'Ivoire	0,015	0,405
Cuba	0,015	
République populaire démocratique de Corée	0,015	
République démocratique du Congo	0,015	0,405
Djibouti	0,015	
Dominique	0,015	
République dominicaine	0,015	
Équateur	0,015	
Égypte	0,015	
Érythrée	0,015	
Éthiopie	0,015	
Gabon	0,015	
Gambie	0,015	

⁵ Le financement du FEM destiné à la deuxième communication nationale du Costa Rica a été approuvé sur la base d'anciennes directives en mars 2004, mais ce pays met à jour son descriptif de projet à l'aide d'une autoévaluation afin de suivre la procédure en vigueur.

Géorgie	0,015	0,405
Ghana	0,015	
Grenade	0,015	
Guatemala	0,015	
Guinée	0,015	
Haïti	0,015	0,405
Honduras	0,015	
Inde ⁶		
Indonésie	0,015	
Iran (République islamique d')	0,015	
Jamaïque	0,015	
Jordanie	0,015	
Kazakhstan	0,015	0,405
Kenya	0,015	0,405
Kiribati	0,015	
Kirghizistan	0,015	0,405
République démocratique populaire lao	0,015	
Lesotho	0,015	
Libéria	0,015	0,405
Liban	0,015	0,405
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,015	0,405
Madagascar	0,015	0,405
Malawi	0,015	

⁶ L'Inde suit la procédure ordinaire pour le financement de sa deuxième communication nationale. Elle a reçu un financement PDF, bloc B, pour préparer la fiche de projet de sa deuxième communication nationale, qui devrait faire partie du programme de travail de février 2006.

Malaisie	0,015	
Mali	0,015	
Îles Marshall	0,015	
Mauritanie	0,015	0,405
Maurice	0,015	
Mexique ⁷		0,405
Micronésie (États fédérés de)	0,015	
Mongolie	0,015	
Maroc ⁸		0,405
Namibie	0,015	
Nauru	0,015	
Nicaragua	0,015	0,405
Niger	0,015	
Nigéria	0,015	
Nioué	0,015	0,405
Palaos	0,015	
Panama	0,015	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,015	
Paraguay	0,015	
Pérou ⁹		
Philippines	0,015	
République de Moldova	0,015	0,405

⁷ Le Mexique n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

⁸ Le Maroc n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

⁹ Le Pérou suit la procédure ordinaire pour le financement de sa deuxième communication nationale. Il a reçu un financement PDF, bloc A, pour préparer la fiche de projet de sa deuxième communication nationale, qui devrait faire partie du programme de travail de novembre 2005.

Saint-Kitts-et-Nevis	0,015	
Sainte-Lucie	0,015	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,015	
Samoa	0,015	0,405
Sénégal	0,015	
Serbie-et-Monténégro	0,015	
Seychelles	0,015	
Îles Salomon	0,015	
Soudan	0,015	
République arabe syrienne	0,015	
Swaziland	0,015	
Tadjikistan	0,015	0,405
Thaïlande	0,015	
Togo	0,015	
Trinité-et-Tobago	0,015	
Tunisie ¹⁰		0,405
Turquie ¹¹	0,015	
Turkménistan	0,015	
Tuvalu	0,015	
Uruguay ¹²		0,405
Ouzbékistan	0,015	0,405
Vanuatu	0,015	
Viet Nam	0,015	

¹⁰ La Tunisie n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

¹¹ La Turquie est un pays visé à l'annexe I qui peut prétendre à un financement aux termes de l'article 9 b) de l'Instrument du FEM.

¹² L'Uruguay a présenté un projet de troisième communication nationale au PNUD. Ce pays n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

Yémen	0,015	
Zambie	0,015	
Zimbabwe	0,015	

Activités financées par le mécanisme de préparation des projets

11. Pour aider les pays à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront, le FEM commence souvent par accorder un financement dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets. Trente et une activités ont été approuvées à ce titre pendant la période objet du présent rapport. Elles sont énumérées au tableau 5.

Tableau 5 – Financements alloués au titre du mécanisme de préparation des projets

Pays	Programme de proximité pour une adaptation au changement climatique	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)
Projet mondial (Bangladesh, Bolivie, Niger, Samoa)	Programme d'adaptation de proximité (CBA)	PNUD	0,48442
Projet régional (Afrique occidentale)	Adaptation au changement climatique – Faire face à la modification du littoral et à son impact sur les populations d'Afrique de l'Ouest par la gestion intégrée des zones côtières	PNUD	0,70000
Projet régional (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela)	Renforcement de la capacité à supprimer les obstacles à l'élaboration et à l'exécution économiques d'un programme d'adoption d'étiquettes et de normes de rendement énergétique (projet andin CSL)	PNUD	0,48500
Projet régional (Cameroun, Mali, République centrafricaine, Bénin, Togo, Gabon, Guinée équatoriale, Burundi, Rwanda)	Renforcement de la capacité à installer des minicentrales et microcentrales hydrauliques et investissement dans l'électrification des zones rurales en Afrique subsaharienne : premier projet régional	PNUD	0,26500
Projet régional (Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines)	Application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Banque mondiale	0,30000
Projet régional (Roumanie, Bulgarie, Croatie)	Renforcement de la capacité à supprimer les obstacles à l'élaboration et à l'exécution économiques d'un programme d'adoption d'étiquettes et de normes de rendement énergétique dans des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne	PNUD	0,67570
Projet régional (Éthiopie, Kenya, Malawi, Swaziland, Tanzanie, Ouganda)	Cogénération en Afrique	PNUE	0,36740

Projet régional (Burundi, Kenya, Malawi, Mozambique, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie)	Industrie du thé dans le respect de l'environnement en Afrique de l'Est	PNUE	0,56940
Projet régional (Éthiopie, Kenya, Mozambique, Zimbabwe)	Adaptation à la sécheresse et au changement climatique	PNUD	0,42500
Albanie	Transformation du marché de la production d'eau chaude par chauffe-eau solaires thermiques	PNUD	0,28000
Argentine	Maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	0,34500
Brésil	Amélioration des transports et de la qualité de l'air à São Paulo	Banque mondiale	0,35000
Chine	Programme témoin et partenariat stratégique de développement des transports urbains	Banque mondiale	0,35000
Colombie	Programme national intégré d'adaptation au changement climatique : écosystèmes de haute montagne, zones insulaires des Caraïbes colombiennes et santé humaine	Banque mondiale	0,27000
Colombie	Qualité de l'air et transports écologiquement viables à Bogota et dans d'autres villes	Banque mondiale	0,35000
Djibouti	Énergie électrique et ressources en eau	Banque mondiale	0,30000
Égypte	Promotion de modes de transport public écologiquement viables dans les zones urbaines	PNUD	0,27500
Ghana	Transports urbains d'Accra	Banque mondiale	0,35000
Guatemala	Recours aux sources d'énergie renouvelable pour les activités productives	PNUD	0,10000
Inde	Modes de transport plus propres dans les zones urbaines	PNUD	0,22500
Inde	Activités habilitantes pour préparation de la deuxième communication nationale en application de la CCNUCC	PNUD	0,34900
Inde	Transformation du marché par la sensibilisation du consommateur au rôle des étiquettes et des normes de rendement énergétique	PNUD	0,16000
Jordanie	Promotion du marché de l'énergie éolienne	Banque mondiale	0,35000
Kenya	Élaboration et exécution d'un programme d'adoption d'étiquettes et de normes de rendement énergétique	PNUD	0,35000
Kiribati	Adaptation au changement climatique (phase pilote II)	Banque mondiale	0,09910
Lesotho	Électrification des zones rurales par l'exploitation des énergies renouvelables	PNUD	0,10000
Mexique	Services énergétiques intégrés dans les petits villages	Banque mondiale	0,35000

Maroc	Amélioration du rendement énergétique dans les grands immeubles	PNUD	0,27500
Pérou	Électrification des zones rurales	Banque mondiale	0,35000
Afrique du Sud	Transport public, écologie et sport : horizon 2010	PNUD	0,19731
Ukraine*	Réforme du secteur de l'électricité à l'appui d'une mise en valeur de l'énergie éolienne	PNUD	0,35000
TOTAL			10,39733

*Pays visé à l'annexe I.

12. Pendant la période considérée, le Programme de microfinancements du FEM a pris en charge 174 projets de proximité visant à atténuer les risques de changement climatique, auxquels le FEM a alloué environ 4,59 millions de dollars et pour lesquels 4,61 millions de dollars de cofinancement ont été mobilisés, soit 9,20 millions de dollars au total. Ces activités sont décrites en détail plus loin dans la section qui traite du renforcement des capacités.

13. Les projets financés par le FEM dans d'autres domaines d'intervention (diversité biologique, dégradation des sols, ozone, polluants organiques persistants et eaux internationales) ont souvent des effets positifs transsectoriels qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par le biais d'activités de renforcement des ressources humaines et des institutions, ou d'activités visant des objectifs environnementaux de portée mondiale tels que la fixation du carbone.

III. AUTRES ACTIVITÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

14. La Conférence des parties a donné au FEM des directives supplémentaires sur les aspects suivants :

- (a) La façon dont les activités destinées à faire face aux effets néfastes des changements climatiques ont été facilitées par les instruments ci-après et les difficultés, obstacles et possibilités qui se sont présentés :
 - (i) i) La priorité stratégique intitulée « Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation » ;
 - (ii) ii) Le Programme de microfinancements ;
 - (iii) iii) Le travail d'adaptation dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et son intégration aux autres domaines d'intervention ;
 - (iv) iv) Le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le financement de l'établissement de programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA) ;

- (v) v) Le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial).
- (b) Au sujet du *renforcement des capacités*, le FEM a été prié de tenir compte des facteurs clés répertoriés au paragraphe 1 de la décision 2/CP.10 lorsqu'il appuie les activités de renforcement des capacités dans les pays en développement. La Conférence a également prié le Secrétariat de la Convention de diffuser, en coopération avec le FEM et ses Agents d'exécution, un document d'information sur les méthodes de référence et les enseignements tirés de projets et programmes de renforcement des capacités et de le publier par le biais du site web de la Convention.
- (c) En ce qui concerne l'apport d'un appui financier afin de soutenir des activités liées à l'*évaluation des besoins en technologie*, la Conférence a appelé le FEM à passer à la vitesse supérieure et à fournir une aide aux Parties qui n'ont pas encore effectué l'évaluation de leurs besoins¹³.
- (d) S'agissant de l'application de l'approche stratégique pour le *renforcement des capacités*, la Conférence a invité le FEM à redoubler d'efforts en vue de mettre en œuvre les principaux éléments de l'approche, en particulier les programmes de renforcement des capacités dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID)¹⁴. Une autre décision relative au renforcement des capacités dans les pays en transition parties à la Convention a invité le FEM à fournir une aide financière à ces pays conformément à une décision antérieure. La Conférence a également invité les Parties visées à l'annexe II et les organisations internationales multilatérales, bilatérales et autres à appuyer ces activités¹⁵.
- (e) S'agissant de l'*article 6 de la Convention*, le FEM a été instamment prié de poursuivre ses travaux visant à améliorer l'accès aux possibilités de financement des activités au titre de l'article 6 et à les faire mieux connaître. L'article 6 de la Convention porte sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public.
- (f) Une décision distincte a été adoptée sur l'évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention. La Conférence a :
- (i) i) Décidé que le rapport sur l'évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention serait l'une de ses contributions à la prochaine négociation de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM.

¹³ (Paragraphe 8 du document FCCC/CP/2004/10, annexe III.)

¹⁴ (CCNUCC 2/CP.10.)

¹⁵ CCNUCC 3/CP.10.

- (ii) ii) Engagé le Conseil du FEM à s'assurer que les pays en développement disposent des moyens financiers nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention, compte tenu des ressources financières que les pays développés parties à cet instrument apportent par voie bilatérale, régionale ou multilatérale aux fins de son application.
- (g) S'agissant de l'élaboration du *Dispositif d'allocation des ressources* du FEM, la Conférence a encouragé l'institution à veiller à ce que les méthodes, les indicateurs et les données employés pour élaborer ce dispositif soient conformes aux dispositions de l'article 11 de la Convention et du mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil, ainsi qu'aux directives antérieures. En outre, la Conférence a invité le FEM à veiller à allouer suffisamment de ressources de la Caisse du FEM pour appuyer l'exécution d'activités d'adaptation, conformément à ses directives¹⁶.

Activités destinées à faire face aux effets négatifs du changement climatique

15. En application de diverses décisions de la Conférence des parties, il existe actuellement trois modes de financement des activités de lutte contre les effets négatifs du changement climatique : la priorité stratégique « adaptation au changement climatique », à partir de la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). Les activités au titre de la priorité stratégique sont financées à partir de la Caisse, pour avoir des retombées positives sur l'environnement mondial. Celles financées dans le cadre du Fonds pour les PMA visent à répondre aux besoins urgents et immédiats d'adaptation au changement climatique des pays les moins avancés. Les activités financées par le Fonds spécial ont pour but de s'attaquer à ce problème dans des secteurs clés du développement tels que l'eau, l'agriculture et la santé. Enfin, le FEM est en train de prendre les premières mesures pour rendre opérationnel le Fonds d'adaptation au changement climatique et renforcer l'aide apportée dans ce domaine. À la demande de la Conférence¹⁷, chacun de ces modes de financement est examiné ci-dessous.

Priorité stratégique « expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique »

16. À sa septième session, en 2001, la Conférence des parties a demandé au FEM de fournir les ressources financières qui permettraient de « mettre sur pied des projets pilotes ou des projets de démonstration pour montrer comment la planification et l'évaluation des stratégies d'adaptation peuvent déboucher sur des projets concrets vraiment utiles, et peuvent être intégrés dans la politique et les plans de développement durable des pays, sur la base des informations fournies dans les communications nationales ou d'études nationales approfondies¹⁸ ». Suite à cette directive, le FEM a adopté la priorité stratégique « *expérimentation d'une approche*

¹⁶ Paragraphes 11 et 12 du document FCCC/CP/2004/10, annexe III.

¹⁷ Décision -/CP.10, « Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier ».

¹⁸ FCCC/CP/2001/13/Add.1, décision 6/CP.7.

opérationnelle de l'adaptation au changement climatique ». Dans le cadre du financement des activités d'adaptation, le Conseil a demandé que les projets réalisés à ce titre respectent « les principes de la Caisse, à savoir les critères relatifs au surcoût et aux effets positifs sur l'environnement mondial¹⁹ ».

17. Une dotation, fixée à titre indicatif à 50 millions de dollars, a été retenue pour la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » et intégrée dans le plan d'activité du FEM en novembre 2003. Si les premiers projets de moyenne envergure réalisés dans le cadre de cette priorité ont été approuvés durant la période objet du présent rapport (tableau 3), les premiers projets de grande envergure doivent être inclus dans le programme de travail de novembre 2005.

18. L'objectif global de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » est d'appuyer des projets pilotes et des projets témoins qui tout à la fois répondent à des besoins d'adaptation locaux et ont des retombées positives sur l'environnement mondial dans les domaines d'intervention du FEM : diversité biologique, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des sols et polluants organiques persistants. Les projets qui ont des effets positifs tant au niveau local (promotion du développement) qu'au niveau mondial pourront prétendre à des financements à ce titre sur l'adaptation si l'on estime que leurs effets ont un caractère essentiellement mondial. Ils devront être conçus de façon à suivre des méthodes scientifiques rigoureuses et des pratiques faisant autorité, telles qu'elles ressortent des articles scientifiques et des publications préalablement présentés pour avis à d'autres spécialistes. Cette priorité stratégique appuiera des activités qui augmentent la capacité d'adaptation et de résistance à la modification du climat dans un domaine d'intervention du FEM.

19. La nécessité de favoriser la complémentarité des Conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification a été reconnue par les Parties, les Secrétariats des Conventions et de nombreux organes de conseil scientifique. Au niveau du FEM, les synergies entre les Conventions supposent une plus grande intégration des domaines d'intervention. Les activités dans le domaine de l'adaptation au changement climatique sont une occasion exceptionnelle de vérifier concrètement la validité de ces liens au niveau opérationnel.

Le Programme de microfinancements et l'adaptation au changement climatique

20. L'une des activités en cours de préparation à l'appui de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » est un programme d'un montant de cinq millions de dollars qui contribue aux activités d'adaptation dans le cadre du Programme de microfinancements. Cette activité (voir le tableau 5) doit être inscrite au programme de travail du FEM au début de 2006.

21. Le programme d'adaptation au changement climatique vise à :

- i) Mettre en place un dispositif à même de répondre à des besoins spécifiques d'adaptation au niveau local, notamment par un renforcement des capacités et des savoir-faire ;

¹⁹ Compte rendu conjoint des présidents, réunion du Conseil du FEM, 19-21 mai 2004, paragraphe 26, page 5.

- ii) Définir et financer différents projets de proximité dans un certain nombre de pays ;
- iii) Tirer les enseignements de projets de proximité et les faire connaître à tous les acteurs concernés, dont les pouvoirs publics.

22. Dans le cadre de ce programme, les premières activités pilotes seront réalisées en Bolivie, au Niger, au Samoa et au Bangladesh, pays où les populations locales participent activement à la phase préparatoire des projets. Six pays seront ajoutés à l'issue de cette phase préparatoire.

Le Fonds pour les pays les moins avancés

23. À sa septième session, en 2001, la Conférence des parties a créé le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) afin de répondre aux besoins particuliers de ces pays compte tenu de leur extrême vulnérabilité et de leur capacité d'adaptation limitée. En application de cette directive de la Conférence, le FEM a rendu le fonds opérationnel. À ce jour, le Fonds pour les PMA a notamment permis de financer la totalité du coût de la préparation des Programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA). La majorité des pays les moins avancés ont reçu des financements pour préparer leur PANAs, dont un grand nombre sont pratiquement achevés. Les PANAs servent à définir des activités prioritaires qui répondent aux besoins urgents et immédiats des pays les moins avancés en matière d'adaptation aux effets négatifs de la modification du climat. Le FEM a engagé des consultations avec les pays les moins avancés, des bailleurs de fonds, les Agents d'exécution et d'autres parties prenantes sur les moyens de passer de la phase de préparation à la phase de mise en œuvre des PANAs.

24. Les premières contributions volontaires au Fonds pour les PMA s'élèvent à 32,9 millions de dollars. Sur cette somme, 12 millions de dollars environ ont été affectés à la préparation des PANAs. Outre les 22,0 millions de dollars restants, il est prévu que le FEM mobilise des fonds supplémentaires pour exécuter les projets définis dans les PANAs. Une fois qu'un grand nombre de PANAs auront été achevés et qu'un document de programmation des ressources aura été préparé, une réunion avec des pays donateurs devrait se tenir en 2006 afin de mobiliser un complément de financement.

25. L'objectif global du programme pour l'adaptation au changement climatique dans le cadre du Fonds pour les PMA est de répondre aux besoins urgents et immédiats des pays les moins avancés en matière d'adaptation à l'évolution du climat, tels qu'ils ont été définis et hiérarchisés dans les PANAs.

Le Fonds spécial pour les changements climatiques

26. Le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) a été créé à la suite d'une directive donnée au FEM lors de la septième session de la Conférence des parties à la CCNUCC. Les Parties ont décidé que le Fonds spécial devait servir à financer des activités dans les domaines suivants :

- a) Adaptation ;

- b) Transfert de technologies ;
- c) Énergie, transport, industrie, agriculture, foresterie et gestion des déchets ;
- d) Diversification des économies.

27. À ce jour, des directives d'application ont été reçues au titre des points a), qui est placé au premier rang des priorités, et b) ci-dessus.

28. En novembre 2004, le Conseil a approuvé un projet de programme qui définit un plan d'utilisation des ressources du Fonds spécial²⁰. Le Secrétariat s'est ensuite réuni avec les pays donateurs qui ont annoncé des contributions initiales à hauteur de 34 millions de dollars, sur lesquels environ 33 millions de dollars ont été affectés à l'adaptation au changement climatique et 1 million au transfert de technologies.

29. Dans le droit fil de la directive, l'objectif global des projets d'adaptation au changement climatique dans le cadre du Fonds spécial est de lutter contre les méfaits de l'évolution du climat. Les activités seront conduites à l'initiative des pays, tiendront compte des priorités nationales et seront intégrées dans des plans, des projets et des programmes de développement. Un autre objectif des activités d'adaptation financées au titre du Fonds spécial sera d'appuyer des programmes de renforcement des capacités, des travaux préparatoires aux projets et des efforts de sensibilisation.

30. Les activités seront notamment réalisées dans les domaines suivants :

- a) Gestion des ressources en eau ;
- b) Gestion des sols ;
- c) Agriculture ;
- d) Santé ;
- e) Développement des infrastructures ;
- f) Écosystèmes fragiles, notamment montagneux ;
- g) Gestion intégrée des zones côtières.

Mesures visant à mettre en œuvre le Fonds d'adaptation au changement climatique

31. Mécanisme financier de la Convention, le FEM a été chargé par la Conférence d'assurer le fonctionnement du Fonds d'adaptation au changement climatique. À sa réunion du 15 au 17 mai 2002, le Conseil a invité la Banque mondiale à assumer la charge d'Administrateur de ce Fonds. La Banque mondiale a accepté la demande du FEM et a créé un fonds fiduciaire distinct, alimenté par plusieurs bailleurs de fonds, dont les ressources nécessaires seront décaissées conformément aux décisions du Conseil. À la demande du Secrétariat, la Banque mondiale a commencé à étudier les moyens de monétiser les unités de réduction certifiée des émissions (URCE) attribuées dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP) pour faire fonctionner le Fonds d'adaptation au changement climatique. Il faut adopter un mécanisme de monétisation des URCE pour tirer le meilleur parti des ressources financières susceptibles d'être

²⁰ GEF/C.24/12, *Programmation des opérations pour appliquer les directives relatives au Fonds spécial pour les changements climatiques, adoptée par la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa neuvième session.*

utilisées à l'appui des activités d'adaptation avec une transparence totale. Il faut veiller à définir et appliquer un protocole de monétisation transparent et robuste dans la perspective de ce nouveau marché. De nombreuses incertitudes entourant encore actuellement le fonctionnement de ce marché, plusieurs options de monétisation des URCE pour financer le Fonds d'adaptation au changement climatique sont à l'étude, et notamment le recours à un système d'enchères. L'Administrateur recueillera des renseignements complémentaires et entreprendra une analyse plus approfondie pour faire en sorte que le dispositif proposé soit conforme à l'objectif du Fonds d'adaptation au changement climatique. Le FEM et la Banque mondiale recevront avec intérêt les suggestions du comité exécutif du MDP et d'autres Parties sur les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif.

Programme d'aide à la préparation des communications nationales

32. À sa neuvième session, la Conférence des parties a prié le FEM de suivre de près le fonctionnement de ce projet mondial et de fournir en temps utile le financement nécessaire à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I dont les activités prévues ne sont pas couvertes par le projet²¹.

33. Après la publication du document intitulé *Operational Procedures for the Expedited Financing of National Communications from Non-Annex I Parties*²², la majorité des pays ont demandé un financement au FEM pour réaliser une autoévaluation, première étape recommandée dans la préparation d'un projet de communication nationale. Depuis avril 2004, le PNUD et le PNUE ont approuvé 103 demandes d'aide à l'établissement d'inventaires.

34. Les activités réalisées dans le cadre de la phase II du Programme d'aide à la préparation des communications nationales ont démarré en juin 2005. Compte tenu des bons résultats enregistrés au cours de la phase I, il s'agit maintenant de fournir l'assistance technique qui permettra à l'ensemble des pays non visés à l'annexe I de préparer leurs communications. Le programme d'aide s'attachera à faire connaître les méthodes de référence, tirer les enseignements des actions déjà menées, promouvoir les réseaux de partage des connaissances, mener des actions de formation ciblées et mettre au point des méthodes et des outils de travail.

35. L'une des premières activités du programme d'aide est l'organisation d'un atelier de lancement à l'intention des pays qui préparent déjà leur deuxième communication nationale, afin d'étudier les stratégies de mise en œuvre des différentes composantes des communications nationales et les besoins d'assistance technique. À l'obligante invitation du Gouvernement géorgien, cet atelier sera organisé à Tbilissi (Géorgie) du 26 au 28 octobre 2005. La participation des experts sera prise en charge par un cofinancement du Gouvernement suisse.

36. D'autre part, les Parties non visées à l'annexe I sont priées de définir leurs besoins d'assistance technique à l'aide d'un questionnaire de façon à ce que les services fournis par les Agents d'exécution et dans le cadre du programme d'aide soient adaptés en conséquence.

²¹ Décision 4/CP.9.

²² GEF/C.22/Inf.16.

37. Le Comité consultatif du programme d'aide s'est réuni à Séoul (République de Corée) le 1^{er} octobre 2005 pour débattre du plan de travail des deux années à venir et s'assurer que l'exécution du programme est conforme aux directives de la Conférence. En outre, chaque Agent d'exécution a dressé un état complet des financements octroyés aux Parties non visées à l'annexe I pour établir leur communication nationale, signalant non seulement les difficultés que pose l'exécution des projets du FEM dans les pays, mais aussi les expériences riches d'enseignements et les acquis transposables. Cette réunion du Comité consultatif se tenait dans le sillage d'un atelier de formation du Groupe consultatif d'experts de la CCNUCC sur les communications nationales.

38. Le président du Groupe consultatif d'experts a participé à la réunion du Comité consultatif du programme afin de présenter un rapport sur les activités de son groupe et permettre une bonne coordination des actions menées.

FEM et transfert de technologies dans le cadre de la CCNUCC

39. L'un des principaux objectifs du FEM est de favoriser, par ses projets, le transfert de technologies respectueuses du climat, un objectif qui conservera toute son importance. Le FEM encourage l'expérimentation de méthodes innovantes de transformation du marché des nouvelles technologies et continue de tirer les enseignements des projets à l'aide d'un programme dynamique de gestion des acquis.

40. Au cours de ses dix années d'existence, le FEM a financé des projets dans plus de 130 pays et s'est employé à développer et à transformer le marché de plus d'une vingtaine de technologies. Ses projets ont considérablement aidé à évaluer les obstacles à l'application de techniques et méthodes d'atténuation des effets de l'évolution du climat, et à élaborer des stratégies propres à lever ces obstacles.

41. Les interventions du FEM sont conçues de façon à avoir un effet positif et durable sur le transfert et la diffusion des technologies dans les pays bénéficiaires. Ainsi les financements du FEM ont facilité l'introduction de technologies non préjudiciables au climat qui, sur la durée des investissements, sont plus efficaces par rapport à leur coût que les technologies conventionnelles, même si elles ne sont pas aujourd'hui disponibles ou connues dans les pays en développement. Le FEM encourage les transferts de technologies en fournissant des informations, en créant un environnement propice grâce à un renforcement des connaissances et des capacités techniques au niveau local et en finançant et en appuyant l'utilisation effective de ces technologies. Les interventions du FEM au titre des programmes d'opérations 5, 6 et 11 visent à créer des situations avantageuses dans tout les cas de figure.

42. Une évaluation *a posteriori* de quatre projets de maîtrise de l'énergie du FEM et de la Banque mondiale permet de tirer des conclusions importantes sur la conception des programmes d'introduction de technologies et les retombées durables qu'ils peuvent avoir. L'une de ces conclusions est que ces programmes sont particulièrement efficaces s'ils prévoient des mesures d'incitation économiques ou financières pour les investisseurs. Dans l'ensemble, ils ont davantage réussi à faire adopter des technologies nouvelles par les particuliers que par les usagers industriels, commerciaux ou institutionnels. La prise en compte systématique de ces

activités dans les politiques énergétiques et commerciales nationales reste toutefois problématique. Les interventions évaluées se sont traduites par des économies d'énergie et des réductions de gaz à effet de serre importantes et durables tout en fournissant aux consommateurs des services meilleur marché de qualité égale ou supérieure.

43. La majorité des projets mentionnés aux tableaux 2 et 3 visent à modifier profondément les modes de consommation de l'énergie en incitant l'utilisateur à se tourner vers des équipements à haut rendement énergétique ou vers des énergies renouvelables. Dans certains cas, des approches régionales ont été adoptées afin de profiter des similitudes entre différentes régions et de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, le programme régional de minicentrales et de microcentrales hydrauliques en Afrique francophone, pour lequel un financement PDF, bloc B, a été approuvé au cours de la période considérée, fait partie d'une série de programmes en cours d'élaboration par le PNUD et le FEM pour promouvoir des centres de technologie régionaux. Ces programmes visent à intensifier les transferts Sud-Sud de connaissances et de technologies et le renforcement des capacités d'exploitation d'une technologie donnée au niveau régional, et à accroître l'accès régional aux meilleures pratiques et aux informations technologiques. Ces centres feront également mieux connaître les technologies aux bailleurs de fonds et aux institutions parties prenantes, et aideront les décideurs et les investisseurs à mieux les comprendre. Un autre exemple d'approche régionale est l'harmonisation des normes de rendement énergétique des appareils ménagers dans la région andine, opération pour laquelle un financement PDF, bloc B, a été approuvé pendant la période objet du rapport.

44. Par ailleurs, le FEM contribue à des activités de promotion de l'innovation au niveau national et de regroupement des marchés au niveau mondial, y compris pour les technologies qui ne sont pas encore jugées efficaces par rapport à leur coût mais qui sont susceptibles de l'être. Le premier investissement dans le cadre de ce programme d'opérations a été achevé durant la période considérée et a permis de créer l'une des plus grandes installations photovoltaïques raccordées au réseau aux Philippines. Malgré tout, dans l'ensemble, ces projets ne rencontrent encore qu'un succès limité.

45. Une analyse récente de la Banque mondiale et du FEM sur la production d'électricité héliothermique²³ porte sur les difficultés que posent les nouvelles technologies qui font appel aux énergies renouvelables à grande échelle, et propose des solutions. Elle contient également une évaluation intéressante des perspectives de développement du marché de cette technologie, et notamment de la compétitivité économique, et met en évidence les défis à relever, d'ordre financier et autres.

46. Les programmes de travail approuvés par le Conseil durant l'année sur laquelle porte ce rapport comportent un projet d'appui à une technologie nouvelle qui exploite les déchets de la biomasse dans un système de gazéification à haut rendement qui permet de produire de l'électricité et de la chaleur sans émissions nettes de gaz à effet de serre. Pendant cette même période, le programme EPower réalisé avec le PNUD, le FEM et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), a été lancé. Il fournira une assistance technique à des entreprises de services publics de pays en développement afin de déterminer les possibilités de production

²³ Pour plus de détails, voir le site web du FEM (www.thegef.org).

d'électricité solaire raccordée au réseau. Le but est d'améliorer la stabilité du réseau, de diversifier les sources d'énergie et d'assurer la sécurité énergétique par des moyens d'un bon rapport coût-efficacité. Il s'agira aussi de proposer une plateforme de dialogue entre les différentes parties prenantes, tant du côté de l'offre que de la demande de cette technologie, et de déterminer si l'intérêt est suffisant au sein des entreprises de services publics pour susciter l'attention du secteur de l'énergie solaire, et à terme de peser sur les plans d'investissement.

47. Le FEM a mis au point un cadre directeur pour le transfert de technologies. Conçu en fonction des obstacles existants – méconnaissance de la part des consommateurs et des fournisseurs, coûts initiaux plus élevés, restrictions administratives dues à des normes technologiques dépassées, absence de modèles commerciaux et de capacité de mise en œuvre –, ce cadre répond à la recommandation de l'*Étude sectorielle sur les changements climatiques 2004* et du *Bilan global du FEM*. Il donnera lieu à de nouvelles activités du FEM visant à développer les capacités locales en matière de transfert et de diffusion de technologies non préjudiciables au climat, dans le respect des principes du FEM d'efficacité économique, de viabilité à long terme, de transposabilité et de prépondérance du rôle moteur des pays. Il est conforme à la recommandation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon laquelle une stratégie réussie de transfert de technologies doit être axée sur la suppression des obstacles au libre développement des marchés de ces technologies nouvelles. Le GIEC a cependant attiré l'attention sur le fait qu'il n'existe pas de stratégie prédéfinie qui serait adaptée à tous les pays ou à toutes les technologies. La stratégie du FEM tient compte de la nécessaire souplesse qu'impose le principe du rôle moteur à jouer par les pays. Le cadre directeur s'inspire également des travaux du Groupe d'experts sur le transfert de technologies. En particulier, il intègre les recommandations du Groupe sur le renforcement des capacités et la création d'un climat propice au transfert de technologies.

48. Le Secrétariat du FEM et le PNUD-FEM ont tissé des relations de travail étroites avec le Groupe d'experts sur le transfert de technologies et participent activement aux réunions et aux travaux de ce groupe. Ainsi, dans le domaine de l'évaluation des besoins en technologie, le Secrétariat du FEM et le PNUD-FEM ont collaboré étroitement aux discussions préparatoires, à l'adoption d'un manuel et à la description des expériences durant l'évaluation des besoins des pays. Ils ont également pris une part importante aux travaux du Groupe sur les moyens novateurs de financer le développement et le transfert des technologies.

Renforcement des capacités

49. Dans sa décision 2/CP.7 sur le *Cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement* (Parties non visées à l'annexe I), la Conférence des parties a prié le FEM, entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, de lui rendre compte des mesures qu'il aurait prises pour contribuer à l'application du dispositif.

50. Le renforcement des capacités est au cœur des activités du FEM dans le domaine des changements climatiques, voire au cœur de presque toutes ses activités. D'après une étude des Agents d'exécution évaluant la place du renforcement des capacités dans les projets du FEM, la contribution financière de l'institution à cette activité, tous domaines d'intervention confondus,

dépassait 1,46 milliard de dollars au 30 juin 2002. La Conférence a reconnu le rôle important joué par le FEM dans ce secteur²⁴.

51. La présente section s'intéresse à la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement des capacités du FEM à l'aide des projets approuvés durant la période objet de ce rapport. Cette stratégie fait suite aux décisions 2/CP.10 et 2/CP.7, mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et la prise en compte des questions relatives au changement climatique dans divers secteurs de l'économie, dans les stratégies et les programmes de lutte contre la pauvreté, et dans les stratégies générales de développement durable.

52. Il ressort des décisions de la Conférence qu'il n'existe pas, en matière de renforcement des capacités, de formule universellement applicable. Les activités de renforcement des capacités doivent être entreprises à l'initiative des pays en développement eux-mêmes ; elles doivent répondre à leurs besoins particuliers, être adaptées aux conditions qui leur sont propres et tenir compte de leurs stratégies, priorités et initiatives de promotion d'un développement durable. Elles doivent être entreprises principalement par et dans les pays en développement. Les décisions soulignent en particulier qu'il importe de prendre en compte les spécificités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement²⁵.

53. Le principal moyen par lequel le FEM renforce les capacités demeure les projets qui aident les pays à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ce changement. Cependant, après la décision de la Conférence des parties, le FEM, conjointement avec les Agents d'exécution, a mis en œuvre la première phase de la Stratégie du FEM, dite Mode I – autoévaluation nationale des capacités à renforcer. En septembre 2005, 153 pays participaient à ce programme et se préparaient à définir et hiérarchiser leurs capacités à renforcer en fonction de leur situation nationale, de leurs points forts et de leurs lacunes. Les *autoévaluations nationales des capacités à renforcer* (ANCR) visent à faciliter une étude et une évaluation exhaustives et détaillées de la capacité des pays – à savoir leurs forces et faiblesses – à gérer les problèmes environnementaux de portée mondiale et nationale, et notamment à appliquer la CCNUCC. Le plan d'action des ANCR doit préciser les stratégies et les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour développer les capacités de façon à s'attaquer aux problèmes les plus urgents qui ont été identifiés, et favorise ainsi également l'application des décisions 2/CP.7 et 2/CP.10.

Programme en complément des ANCR

54. La Conférence des parties ayant demandé de veiller à ce que des ressources soient disponibles pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, et non pas uniquement pour des évaluations²⁶, le FEM a lancé un programme en complément des ANCR pour financer des projets indépendants de renforcement de capacités, répondre à des besoins prioritaires nationaux définis dans les autoévaluations et donner suite aux décisions 2/CP.7 et

²⁴ Voir la décision 10/CP.5, *Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)*.

²⁵ Voir la décision 2/CP.7, annexe, *Cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement*, paragraphes 9 et 17.

²⁶ Voir la décision 1(h) 2/CP.10, *Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)*.

2/CP.10. Il doit être clairement établi dans les ANCR que ces projets recueillent l'adhésion des pays et reposent sur des synergies avec d'autres conventions sur l'environnement.

55. Ces projets de renforcement des capacités, qui recouvrent plusieurs domaines d'intervention, suivront le cycle des projets de moyenne envergure du FEM, leur financement ne pouvant excéder celui dont bénéficient les activités habilitantes selon la procédure accélérée. Les activités envisagées dans ce cadre seront vraisemblablement celles pour lesquelles le financement obtenu par l'intermédiaire du portefeuille principal des projets sera insuffisant et qui ne peuvent pas faire partie des projets relevant des priorités stratégiques des domaines d'intervention du FEM.

56. Étant donné que les activités de renforcement des capacités sont des activités habilitantes, auxquelles le principe du coût de base, normalement couvert par d'autres ressources, risque d'être inapplicable, elles seront financées selon le principe de la prise en charge de la totalité du coût convenu. Des partenariats sont toutefois nécessaires pour mener durablement ces activités, et il faudra encourager les formules s'appuyant sur l'engagement des acteurs locaux et nationaux, et sur des initiatives complémentaires. Les partenariats avec d'autres bailleurs de fonds seront considérés comme des cofinancements.

Programmes nationaux en faveur des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement

57. Afin de mettre en œuvre le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, la Conférence des parties avait demandé que les spécificités des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) soient prises en compte²⁷. Le FEM est en train de finaliser les modalités opérationnelles et les critères des projets qui permettront de mieux asseoir les programmes de renforcement des capacités nationales des PMA et des PEID. Cette aide viendra s'ajouter aux financements octroyés à tous les pays en développement répondant aux conditions requises. Il s'agit d'un complément aux ANCR, conformément à l'Initiative de renforcement des capacités qui a conclu qu'il fallait renforcer les capacités des PMA et des PEID dans les secteurs clés, compte tenu de leur situation exceptionnelle. Le troisième bilan global du FEM est venu confirmer ce constat.

58. Dans le cadre des programmes nationaux en faveur des PMA et des PEID, il est prévu d'accorder une aide financière limitée, administrée à l'échelle nationale par un mécanisme de décision multipartite. Ces programmes auront la latitude et la souplesse suffisantes pour financer de petits projets ciblés visant à combler les lacunes qui entravent la bonne gestion de l'environnement mondial. Les ressources seront attribuées en fonction des besoins prioritaires identifiés par une autoévaluation nationale ou un processus similaire.

59. Les programmes nationaux ont pour objectif d'améliorer de façon décisive et progressive la capacité des pays à exploiter et gérer leurs ressources naturelles et leur environnement. Ils y parviendront grâce à des mesures souples et ambitieuses de renforcement des capacités, prises à l'initiative des pays dans les domaines voulus qui sont visés à l'annexe de la décision 2/CP.7.

²⁷ Voir la décision 2/CP.7, annexe, paragraphes 9 et 17.

60. Les programmes nationaux en faveur des PMA et des PEID financeront des activités de renforcement des capacités modestes mais néanmoins vitales, en octroyant des microfinancements à l'issue d'un processus décisionnel national. Les activités répondront à des besoins essentiels de façon à améliorer rapidement et sensiblement les capacités des pays dans un but précis. Des fonds seront alloués à des activités qui s'attaquent à des difficultés majeures, font l'objet d'un consensus dans les domaines d'intervention nationaux pertinents du FEM et visent à obtenir des résultats rapides.

61. Chaque programme national sera un projet unique de moyenne envergure et devra avoir une justification, une matrice de planification, des résultats, des activités, des risques et des hypothèses qui lui seront propres. Il sera doté d'un budget dont le montant et l'ampleur seront bien déterminés et seront fonction des besoins de capacité définis, ainsi que d'un plan d'action préparé à l'aide de l'autoévaluation nationale ou d'un processus national analogue.

62. Les pays peuvent demander à participer à des programmes d'action régionaux de renforcement des capacités lorsque leur situation présente des similitudes importantes avec celles d'autres pays et qu'une action régionale permettrait de réaliser des économies d'échelle. Il sera également possible d'appuyer une activité régionale à l'aide de plusieurs programmes nationaux.

Programme mondial d'aide au renforcement des capacités

63. Le FEM a lancé le Programme mondial d'aide au renforcement des capacités géré conjointement par le PNUD et le PNUE et destiné à fournir une assistance technique aux pays et à leur permettre d'achever en temps voulu leurs ANCR. Ce programme vient s'ajouter au Programme d'aide à la préparation des communications nationales, mais relève de la même cellule PNUD-FEM pour permettre une collaboration étroite. Le Programme mondial d'aide fait suite à la décision 2/CP.7²⁸ qui visait à faciliter la diffusion et la mise en commun d'informations sur les activités de renforcement des capacités menées par les pays en développement afin d'améliorer la coordination et la coopération Sud-Sud. L'objectif est de répondre à cette demande en mobilisant rapidement l'assistance technique nécessaire et en donnant aux pays la possibilité de partager l'expérience acquise durant la préparation de leur autoévaluation.

64. La structure du Programme mondial d'aide au renforcement des capacités est celle d'un processus d'apprentissage et d'un mécanisme de gestion des connaissances. Dans un premier temps, ce programme met l'accent sur l'analyse des informations et des connaissances obtenues durant le processus des ANCR. Il contribuera de façon importante à l'élaboration des activités de suivi par les quatre moyens suivants :

- i) Définition d'objectifs et d'indicateurs en matière de renforcement des capacités dans le contexte des ANCR ;
- ii) Rédaction de rapports de synthèse régionaux et de documents sur les « bonnes pratiques » qui pourraient servir de base à la conception d'autres activités de renforcement des capacités ;

²⁸ Voir le paragraphe 19 du *Cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement*.

- iii) Étude d'activités de renforcement des capacités réalisées par le passé ou en cours et formulation de propositions pour des programmes en complément des ANCR ;
- iv) Conseils sur les moyens les plus efficaces et les plus économiques de fournir des services d'assistance technique axés sur les pays lors de toutes les activités habilitantes du FEM.

65. Le Programme mondial d'aide au renforcement des capacités organise actuellement dix ateliers régionaux et sous-régionaux. Le premier sera destiné aux pays d'Europe de l'Est et aux pays en transition. Ces ateliers se tiendront dans les prochains mois en Afrique, dans la région Asie et Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes.

66. Les ateliers sous-régionaux de formation et d'échange sont organisés par l'intermédiaire d'institutions régionales en fonction des besoins de chaque pays. Ils porteront sur des questions techniques et des aspects liés à la mise en œuvre du processus, et encourageront les participants à confronter leurs expériences et à nouer des relations de travail. Les points focaux du FEM et de la Convention seront invités à des ateliers pour faire en sorte que les ANCR restent ancrées dans les processus politiques en cours. En outre, les dates auxquelles se tiendront les ateliers coïncideront avec des activités ou des processus connexes.

67. Les institutions régionales collaboreront avec les pays afin de fixer les calendriers de formation pour que les équipes nationales participent activement à la conception et au contenu des ateliers. Les pays ne seront probablement pas tous à la même étape du processus de mise en œuvre. Les ateliers devront donc réunir des pays ayant des besoins analogues à un stade donné de leur ANCR et d'autres qui sont à un stade plus avancé de façon à promouvoir la coopération Sud-Sud. Cette manière de procéder rendra les formations plus efficaces et permettra de s'attaquer aux problèmes et de renforcer les capacités.

Indicateurs

68. Conformément à la décision de la Conférence des parties²⁹, le FEM définit des objectifs et des indicateurs qui servent à mesurer les résultats et les effets des activités de renforcement des capacités. Dans le cadre du Programme mondial d'aide au renforcement des capacités, les analyses nécessaires sont entreprises afin de proposer des indicateurs qui permettent de faire de véritables comparaisons et d'évaluer les résultats et l'impact des quatre modes d'intervention envisagés dans la Stratégie de renforcement des capacités du FEM. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec les groupes de suivi et d'évaluation du FEM, du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale. Les indicateurs seront communiqués au Secrétariat de la CCNUCC.

69. La préparation des projets comportera également la définition d'indicateurs à l'aide desquels on pourra évaluer le succès des activités de renforcement des capacités de façon aussi précise que possible. Ces indicateurs seront convenus avec les pays bénéficiaires à l'occasion de chaque projet, et seront suivis par les Agents d'exécution et les organismes d'exécution nationaux.

²⁹ 2/CP.10, paragraphe 9 c).

Le Programme de microfinancements et le renforcement des capacités

70. Dans sa décision 2/CP.10, la Conférence des parties fait de l'accroissement de la participation des organisations gouvernementales nationales un élément clé des activités de renforcement des capacités. Le Programme de microfinancements du FEM répond directement à cette décision, faisant jouer un rôle grandissant aux organisations gouvernementales nationales et aux associations locales dans les activités liées à la modification du climat, et renforçant ainsi les capacités nationales.

71. Pendant la période considérée, le Programme de microfinancements du FEM a octroyé 174 financements à des organisations gouvernementales nationales et des organisations de proximité en faveur de projets locaux dans le domaine des changements climatiques. Atteignant 4,59 millions de dollars au total, ces ressources du FEM ont été complétées par 4,61 millions de dollars de cofinancement (2,48 millions en espèces et 2,13 millions en nature), comme l'illustre le tableau 1.

72. Parmi ces projets, 54 (31 %) traitent de questions liées à la suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5, 105 (60 %) visent à encourager le recours à des énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6, et 15 (9 %) cherchent à promouvoir des modes de transport écologiquement viables dans le cadre du programme d'opérations 11. La moitié environ des projets (52 %) comptent, dans leur conception, des aspects relatifs à la création et au renforcement des capacités qui s'appliquent aux changements climatiques.

73. Ces projets sont en cours d'exécution et devraient avoir des effets positifs ou des impacts dans plusieurs domaines, et notamment les suivants : éclairer les choix possibles pour promouvoir les énergies renouvelables et améliorer les rendements énergétiques, développer et renforcer les capacités des communautés et des parties prenantes, améliorer directement les moyens de subsistance au niveau local, prévenir et réduire directement les émissions de gaz à effet de serre, et créer des partenariats favorisant les énergies renouvelables, les équipements à haut rendement énergétique et les modes de transport écologiquement viables. On trouvera au tableau 6 ci-dessous un complément d'information sur les effets escomptés de ces projets au Guatemala, au Népal et au Kenya.

Tableau 6 – Exemples d’effets positifs et d’impacts escomptés (potentiels) de projets du Programme de microfinancements dans le domaine des changements climatiques en 2004-2005

Pays	Informations sur les projets	Effets positifs au niveau local	Effets positifs au niveau mondial
Guatemala	<p><u>Exemple 1</u> <u>Numéro du projet</u> : GUA/05/05 <u>Nom du projet</u> : Électrification solaire (éclairage) de 31 ménages à Caserío Sector Sibinal, Aldea Quecá, Sipacapa, San Marcos <u>Dates</u> : 07/2005 - 07/2006 <u>Montant du financement</u> : 19 097 dollars</p>	<p><u>Effets positifs au niveau local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce projet permettra d’installer des panneaux solaires qui fourniront l’éclairage à 31 ménages pour assurer leur éclairage ; • La formation est une composante importante de ce projet puisque tous les participants (hommes et femmes) seront formés à la gestion, à l’installation et à l’entretien de l’équipement solaire ; • La qualité de vie de la population sera améliorée grâce au recours à une énergie propre ; • Renforcement des capacités et autonomisation de la population locale autochtone (groupe ethnique des Sipacapense). 	<p><u>Effets positifs et impact au niveau mondial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les estimations, la baisse d’utilisation des dispositifs d’éclairage au pétrole (lampes à pétrole, bougies à la cire de pétrole, etc.) a permis de réaliser une économie équivalant à 620,00 dollars à l’achèvement du projet ; • S’agissant du pétrole lampant, l’économie directe sera de 1 721,8 kg/an ; • Le projet permettra la production de 8,8 kWh/jour.
Guatemala	<p><u>Exemple 2</u> <u>Nom du projet</u> : Équipement d’une microcentrale hydraulique de 10 kWé dans la Finca Alianza, à El Palmar (Quetzaltenango), pour produire de l’électricité pour l’éclairage et les activités agroalimentaires <u>Numéro du projet</u> : GUA/05/01 <u>Montant du financement</u> : 21 073 dollars <u>Dates</u> : 06/2005 - 06/2006</p>	<p><u>Effets positifs au niveau local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d’une microcentrale hydraulique d’une capacité de 10 kWé ; • Réduction de l’utilisation des combustibles fossiles et éclairage de 40 ménages ; • Fourniture d’une énergie nouvelle pour le traitement des noix de macadamia ; • Formation et renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et de l’entretien de centrales hydrauliques et de la gestion financière ; • Tous les revenus du projet seront gérés par des groupes de femmes, ce qui les démarginalisera. 	<p><u>Effets positifs au niveau mondial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les estimations, une réduction mensuelle directe des émissions de gaz à effet de serre de 3,8 tonnes, soit l’équivalent de 45,1 tonnes par an, aura été réalisée à la l’achèvement du projet.
	<p><u>Exemple 3</u> : <u>Numéro du projet</u> : GUA/04/09 <u>Dates</u> : 11/2004 - 11/2005 <u>Microfinancement GEG</u> : 19 113 dollars <u>Nom du projet</u> : Électricité solaire par l’installation de panneaux solaires à Unión Reforma, Aldea San Antonio Las</p>	<p><u>Effets positifs au niveau local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce projet vise à produire de l’électricité pour éclairer 28 ménages grâce à un miniréseau solaire. Le réseau de distribution de la compagnie d’électricité est à plusieurs kilomètres du village ; • Chaque ménage sera équipé d’un panneau solaire, d’une pile et d’un transformateur ; • Formation et transfert de 	<p><u>Effets positifs et impact sur l’environnement mondial</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les estimations, la moindre utilisation des dispositifs d’éclairage au pétrole et des combustibles (lampes à pétrole, bougies à la cire de pétrole, etc.) aura permis une économie équivalant à 560 dollars à l’achèvement du projet ; • S’agissant du pétrole lampant, l’économie directe sera de

	Barrancas	<p>connaissances : entretien et installation de l'équipement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois au niveau local. 	999,744 kg/an ; la production sera de 5,1 kWh/jour.
<u>Kenya</u>	<p><u>Nom du projet</u> : Énergie renouvelable en faveur du développement durable : kiosque éolien dans le district de Lamu</p> <p><u>Numéro du projet</u> : KEN-GEF-04-15</p> <p><u>Dates</u> : 09/2004 - 09/2006</p> <p><u>Montant du financement</u> : 50 000 dollars</p>	<p><u>Effets positifs au niveau local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des services énergétiques modernes ; amélioration de l'accès à ces services par les ménages des régions rurales et périurbaines et les petites et microentreprises ; • Mise en place et exploitation en franchise d'un kiosque éolien pilote ; • Fourniture des services suivants : vente et chargement de batteries et vente, installation et entretien de systèmes 12 Vcc, notamment appareils ménagers et autres accessoires ; • Fourniture d'énergie à des entreprises proches du kiosque, chargement de téléphones mobiles et autres services à valeur ajoutée grâce à l'électricité produite sur place ; • Information du grand public sur les technologies faisant appel aux énergies renouvelables ; • Politique d'information et de sensibilisation du public : 0,71 GWh seulement sont produits, soit une infime proportion des 500 MWé qui pourraient être produits par exploitation de l'énergie éolienne, selon les estimations ; • Le kiosque montrera s'il est possible de reproduire ce projet dans d'autres régions du Kenya. 	<p><u>Effets positifs sur l'environnement mondial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce au chargement des batteries serait de l'ordre de 15 à 30 kg de CO₂ par an pour des batteries de 50 à 100 Ah si le rechargement est réalisé à partir du réseau, et de 45 kg de CO₂ par an s'il est réalisé à partir d'un générateur ; • En supposant une utilisation moyenne de pétrole lampant de 5 à 15 litres par mois et par foyer, les réductions des émissions obtenues grâce au remplacement des lampes à pétrole par des lampes électriques seraient de l'ordre de 130 à 400 kg de CO₂.
Népal	<p><u>Nom du projet</u> : Système d'éclairage photovoltaïque en vue de remplacer les lampes à pétrole par des diodes électroluminescentes blanches peu coûteuses (<i>tukis</i> solaires)</p> <p><u>Numéro du projet</u> : NEP/04/14</p> <p><u>Dates</u> : 04/2005 - 03/2007</p> <p><u>Montant du financement</u> : 46 000 dollars</p>	<p><u>Effets positifs au niveau local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'introduction d'une méthode peu coûteuse de remplacement des systèmes traditionnels d'énergie solaire à usage domestique. Des <i>tukis</i> solaires à haut rendement remplaceront les lampes à pétrole ou les bois résineux utilisés dans les ménages des régions rurales ; • Les <i>tukis</i> solaires sont accessibles aux ménages pauvres, mêmes ceux qui ne reçoivent pas d'aide de l'État ; • Des études ont montré qu'une famille rurale utilise quatre litres de pétrole lampant et deux batteries par mois. Au total, chaque ménage dépense 150 roupies pour s'éclairer ; 	<p><u>Effets positifs au niveau mondial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce projet prévoit d'installer 600 <i>tukis</i> solaires, ce qui permettrait d'économiser 28 800 litres de pétrole lampant ; • Ce projet permettra d'éviter l'émission d'environ 50 tonnes de CO₂.

		<ul style="list-style-type: none"> • Pour le prix d'un système traditionnel d'énergie solaire à usage domestique, on propose d'installer <u>plus de dix tukis solaires</u>, ce qui permettra d'économiser <u>plus de 40 litres de pétrole lampant et plus de 20 piles sèches jetables</u> par mois ; • La création et le renforcement des capacités liés à l'assurance de la qualité, ainsi que la suppression des obstacles techniques (formation de techniciens villageois), financiers (création d'un fonds de crédit), commerciaux (formation technique de chefs d'entreprise) et à l'information au niveau local sont les principaux avantages du projet. 	
--	--	--	--

Article 6

74. Le Secrétariat du FEM s'entretient avec le Secrétariat de la Convention et les Agents d'exécution afin d'étudier la possibilité d'appuyer davantage des activités d'éducation et de sensibilisation aux questions liées aux changements climatiques conformément à la directive de la dixième session de la Conférence des parties.

75. Après l'achèvement des ateliers régionaux organisés par le Secrétariat de la Convention sur les activités réalisés au titre de l'article 6, les Agents d'exécution analysent avec des Parties des idées de projets qui répondent aux critères opérationnels du FEM et sensibilisent le public de façon efficace et peu coûteuse. La Conférence des parties sera tenue informée des progrès réalisés dans le cadre de ces activités.

IV. AUTRES FAITS MARQUANTS

76. Au cours de la période considérée, le FEM a entrepris d'autres activités liées à son portefeuille de projets dans le domaine des changements climatiques. Le Conseil du FEM a approuvé le document intitulé *Action Plan to Respond to Recommendations for Improving GEF's Performance*, disponible sur le site web de l'institution. Le FEM poursuit ses efforts de simplification de son cycle de projets et le Conseil a à l'étude un plan d'action pour donner suite aux recommandations de l'évaluation des projets de moyenne envergure. Une décision a été prise sur l'adoption d'un dispositif d'allocation des ressources. Le FEM continuera d'informer la Conférence des parties des progrès accomplis dans les rapports qu'il lui présentera.

Poursuite des efforts de simplification du cycle de projets – Manuel des opérations des projets

77. Le FEM achève la rédaction d'un Manuel des opérations des projets destiné à donner aux Parties des notions de base sur la mission du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les politiques et les procédures qui lui permettent de s'acquitter de cette mission – la protection de l'environnement par la fourniture de conseils techniques et d'un appui financier aux pays qui entreprennent des projets dans ce domaine –, ainsi que sur le déroulement des projets.

78. Ce manuel se compose de deux parties. La première donne des renseignements généraux sur la structure, les principes, les stratégies et les politiques qui guident l'exécution des projets. La deuxième décrit en détail les processus et les procédures de réalisation des projets, ainsi que le processus d'approbation et la documentation nécessaire à chaque phase du cycle des projets.

79. Le Manuel des opérations des projets rassemble tous les renseignements dont les Parties ont besoin pour accéder aux ressources du FEM selon les différentes modalités à leur disposition, sous une forme facilement utilisable. Il sera distribué aux Parties et sera publié sur le site web du FEM.

Dispositif d'allocation des ressources du FEM

80. Lors d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue le 31 août et le 1^{er} septembre 2005, le Conseil du FEM a approuvé un dispositif d'allocation des ressources du FEM destiné à allouer les ressources de façon transparente et cohérente sur la base de priorités environnementales à caractère mondial et en fonction des politiques et pratiques des pays et de leur capacité à exécuter efficacement des projets du FEM (voir le document intitulé *Compte rendu conjoint des présidents, Réunion extraordinaire du Conseil*, sur le site web du FEM).

81. Les recommandations pratiques formulées lors de la troisième reconstitution des ressources du FEM et approuvées par le Conseil en octobre 2002 demandaient au « Secrétariat de travailler en collaboration avec le Conseil pour établir un mécanisme qui permette de répartir au mieux les ressources limitées du FEM entre les domaines d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci afin que les financements alloués aient le plus grand impact possible sur l'amélioration de l'environnement mondial et favorisent l'adoption de politiques et méthodes environnementales rationnelles à l'échelle mondiale³⁰ ». En outre, ces recommandations disposaient que « le mécanisme retenu permettra d'affecter des ressources aux pays et aux priorités arrêtées en matière d'environnement mondial, selon des critères de performance. Il prévoira différents niveaux et types d'aide, déterminés par une évaluation transparente des aspects des capacités, des politiques et des pratiques des pays qui se prêtent le mieux à une intervention efficace du FEM. Tous les pays membres devront être tenus informés de la façon dont sont prises les décisions d'allocation des ressources³¹ ».

82. Le Dispositif d'allocation des ressources du FEM repose sur deux grands piliers. Le premier est une évaluation de la capacité potentielle des pays à préserver le patrimoine

³⁰ GEF/C.20/4, *Summary of Negotiations on the Third Replenishment of the GEF Trust Fund*, annexe C, paragraphe 16.

³¹ Ibid., paragraphe 18.

environnemental de la planète conformément à la convention internationale applicable. Il correspond à la mission du FEM de financer le surcoût des mesures visant à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial. Le deuxième, qui est le résultat obtenu par les pays, reflète les politiques nationales et la création d'un climat propice à la réussite des projets du FEM.

83. Le Dispositif d'allocation des ressources vise à améliorer la programmation des ressources du FEM en établissant de façon transparente quelles sont les ressources à la disposition de tous les pays pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans le domaine de la modification du climat. En rendant les flux de financement plus prévisibles, le FEM aidera les pays à planifier et programmer à long terme leurs projets dans le domaine des changements climatiques, ce qui facilitera l'exécution des programmes nationaux. Le Dispositif d'allocation des ressources devrait également permettre aux petits pays d'accéder plus aisément aux ressources. À la différence du système actuel, il garantira que tous les pays auront accès à des ressources allouées aux programmes consacrés aux changements climatiques selon des modalités convenues d'un commun accord.

84. Dans un premier temps, le Dispositif s'appliquera aux ressources allouées pendant FEM-4 (à partir de juillet 2006) dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». Après deux ans d'application, le Conseil dressera un bilan du Dispositif pour examiner les résultats opérationnels obtenus.

85. Le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution préparent les modalités d'application du Dispositif d'allocation des ressources pendant FEM-4. Un document contenant des informations à jour sur le Dispositif sera communiqué au Conseil du FEM à sa réunion de novembre 2005. Il comprendra une description technique du Dispositif arrêté par le Conseil, ainsi qu'un plan de travail sur des mesures à prendre et un calendrier de mise en œuvre. Ce document sera disponible sur le site web du FEM au début du mois d'octobre.

V. ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

86. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM est devenu un bureau indépendant relevant directement du Conseil du FEM et rebaptisé Bureau du suivi et de l'évaluation. Durant le premier semestre 2005, le troisième bilan global du FEM a été achevé. Les documents sur le suivi et l'évaluation du FEM sont disponibles sur le site web du FEM (www.thegef.org) dans la rubrique intitulée « *Monitoring and Evaluation* ».

Résultats du bilan global du FEM

87. Au cours de la période objet de ce rapport, le troisième bilan global du FEM a été achevé. Cette étude extérieure indépendante des résultats enregistrés par le FEM depuis sa restructuration en 1994 a été préparée pour guider la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse. Le bilan, dont le cadre de référence a été approuvé par le Conseil du FEM en mai 2004, a commencé en septembre 2004. À l'issue d'une procédure de sélection internationale, le cabinet ICF Consulting, qui possède des bureaux au Brésil, au Canada, en Russie, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, a été chargé de l'établir.

88. Le Troisième bilan évalue dans quelle mesure le FEM a réalisé, ou est en train de réaliser, ses principaux objectifs, tels qu'ils sont définis dans l'Instrument et les décisions prises par la suite par le Conseil et l'Assemblée. Plus précisément, ce bilan contient :

- a) Une évaluation globale de l'impact des activités du FEM et des autres résultats enregistrés depuis sa restructuration en 1994 jusqu'en juin 2004 ;
- b) Une évaluation de l'efficacité des politiques, des stratégies et des programmes du FEM ;
- c) Les principales conclusions et recommandations sur les moyens de rendre l'appui du FEM plus efficace afin d'améliorer l'état environnemental de la planète.

89. L'évaluation réalisée dans le cadre du Troisième bilan dans le domaine d'intervention « changements climatiques » a abouti aux principales conclusions suivantes :

« Dans le domaine d'intervention “ changements climatiques ”, si le FEM a contribué de façon relativement mineure à ralentir la modification du climat dans le monde, son portefeuille a enregistré des résultats satisfaisants (compte tenu de ses moyens limités) et a dépassé les objectifs provisoires d'émissions de gaz à effet de serre fixés par l'accord relatif à la troisième reconstitution des ressources d'une façon de plus en plus efficace par rapport à ses coûts. En outre, il a joué un rôle important de catalyseur en développant et en transformant les marchés de l'énergie et des transports dans les pays en développement, en particulier grâce à son portefeuille de projets d'amélioration du rendement énergétique. La transformation des marchés dans le module “ énergies renouvelables ” a été plus variable, bien que de bons résultats aient été enregistrés³². »

« Il semble que la recommandation du Deuxième bilan relative aux projets dans le domaine des changements climatiques – selon laquelle le FEM gagnerait à mieux délimiter ce programme – n'ait pas été entièrement suivie pendant FEM-3. L'étude sectorielle sur les changements climatiques 2004 (CCPS 2004) conclut que “ les liens entre la mission globale ou les objectifs du FEM, les priorités stratégiques, les programmes d'opérations, les différents modules du domaine d'intervention et les indicateurs de performance manquent de clarté et de cohérence ”. Il ressort également du Troisième bilan que les liens entre les priorités stratégiques du FEM manquent de clarté, une faiblesse constatée à l'échelon des Agents d'exécution et à d'autres niveaux. Toutefois, des progrès accomplis récemment par le Secrétariat du FEM en réponse à des questions soulevées dans l'étude sectorielle sur les changements climatiques montrent que le dialogue a débouché sur des mesures. En outre, les objectifs stratégiques proposés pour FEM-4 ont été reformulés à l'aide du modèle de développement des marchés présentés par l'étude sectorielle et ont été intégrés dans le

³² ICF Consulting, *Third Overall Performance Study of the Global Environment Facility: Executive Version*, Washington, ICF Consulting, août 2005, page 3.

programme d'opérations, ce qui les a clarifiés. D'après le Troisième bilan, le programme dans le domaine des changements climatiques gagnerait cependant à voir son rôle défini plus exactement dans le domaine du marché des émissions de carbone et à donner des directives plus précises sur le rôle de l'adaptation au changement climatique dans son portefeuille³³. »

« L'évolution du climat et la CCNUCC : il ressort du Troisième bilan, tout comme du Deuxième bilan, de l'examen du FEM réalisé en 2002 par la Conférence des parties à sa huitième session et de l'étude sectorielle sur les changements climatiques (2004) que le FEM a joué efficacement son rôle de mécanisme financier de la Convention, a respecté son mandat tel qu'il a été défini par la Convention et a tenu compte des directives de la Conférence des parties et des priorités qu'elle a fixées. Le financement des projets par le FEM a répondu directement aux objectifs prioritaires définis par la Conférence. En outre, la communication et la coordination entre les instances de la CCNUCC et le Secrétariat du FEM se sont améliorées depuis quelques années. Le FEM a mobilisé et mis en place rapidement des fonds fiduciaires spéciaux, à la demande de la Conférence des parties, avec une grande efficacité. Il a appuyé rapidement la première série des communications nationales, et la deuxième série constitue une occasion de définir les priorités nationales. S'agissant de la priorité " adaptation aux changements climatiques " de la Convention, le FEM a commencé à y donner suite en approuvant une priorité stratégique " adaptation aux changements climatiques " pour FEM-3 et en en proposant une pour FEM-4. Toutefois, le FEM a encore beaucoup à faire pour rationaliser le financement des activités dans ce domaine³⁴. »

Étude sectorielle sur les changements climatiques

90. En septembre 2004, le Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM a achevé une étude sectorielle sur les changements climatiques qui :

- a) Rassemble et analyse les connaissances et les informations relatives aux résultats et à la performance des projets réalisés dans le domaine des changements climatiques ;
- b) En tire les leçons et les conséquences pour les projets, les politiques et les stratégies futurs du FEM.

91. Cette étude portait principalement sur les résultats obtenus dans le cadre du programme d'opérations 5 « amélioration du rendement énergétique » et du programme d'opérations 6 « énergies renouvelables ». Elle analysait plus précisément les résultats qui correspondaient aux priorités stratégiques du FEM, à savoir la suppression des obstacles commerciaux à une transformation et une pénétration accrues des marchés ; la création d'infrastructures nécessaires à

³³ Ibid., page 4.

³⁴ Ibid., page 8.

l'activité économique et le développement des possibilités de financement ; et l'élaboration de politiques plus respectueuses du climat. Cette étude a été réalisée par une équipe d'experts indépendants et le Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM, en coopération avec les Agents d'exécution.

92. Les auteurs de l'étude ont constaté que les réductions directes et indirectes des émissions de gaz à effet de serre attribuées au FEM à l'issue de projets arrivés à leur terme dans le domaine des changements climatiques et celles qui devraient résulter de projets en cours (de 1991 à avril 2004 inclus) totalisent environ 1,9 milliard de tonnes d'équivalent CO₂³⁵. Les projets approuvés durant les exercices 03 et 04 devraient se traduire par des réductions d'émissions de l'ordre de 181 millions de tonnes de façon directe, et de 409 millions de tonnes de façon indirecte, ce qui représente à peu près 4 % des 4,5 milliards de tonnes environ d'équivalent CO₂ émises par les pays en développement en 2000.

93. Les projets du FEM ont eu un impact plus important à long terme. Ils ont contribué à encourager une transformation durable des marchés et des programmes de façon à réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre à long terme. Par définition, il est difficile de mesurer ces impacts en raison de la durée pendant laquelle ils vont probablement se faire sentir, mais l'étude sectorielle sur les changements climatiques 2004 les a mis en évidence. Elle a conclu que les plus grands progrès avaient été enregistrés dans le portefeuille de projets consacrés à la maîtrise de l'énergie, de bons résultats ayant été obtenus dans des pays et des secteurs précis comme les marchés financiers en Hongrie, les appareils ménagers et les produits à haut rendement énergétique au Mexique et en Pologne et la conversion d'une chaudière industrielle en Chine. En outre, selon l'étude, un projet d'utilisation rationnelle de l'énergie électrique en Thaïlande a eu pour effet d'encourager une activité importante dans le domaine de l'amélioration du rendement énergétique dans la région. De fait, dans de nombreux marchés en évolution, il ressort de l'étude que le FEM est un élément moteur du changement.

94. Les résultats obtenus dans le module « énergies renouvelables » sont plus nuancés car c'est un secteur dans lequel le FEM cherche souvent à développer les marchés en partant d'un niveau beaucoup plus bas. Les sources d'énergie renouvelable restent, en général, plus coûteuses et moins accessibles que les combustibles fossiles traditionnels, en dépit d'efforts soutenus visant à augmenter les volumes et regrouper les marchés. L'étude sectorielle relève que le FEM a pu favoriser une évolution des marchés émergents dans certains secteurs énergétiques et certains pays, et attire l'attention sur des exemples comme celui du projet de minicentrale hydroélectrique à Sri Lanka et du marché de l'énergie éolienne en Inde.

VI. QUATRIÈME RECONSTITUTION DE LA CAISSE DU FEM

95. À sa réunion de novembre 2004, le Conseil a chargé l'Administrateur de la Caisse du FEM, en collaboration avec le directeur général et président du FEM, de convoquer une réunion de planification au début du mois de mars 2005 pour lancer les travaux de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (FEM-4). À cette réunion, qui s'est tenue le

³⁵ GEF Climate Change Program Study 2004 (CCPS 2004).

3 mars 2005, le processus suivi pour la Quatrième reconstitution, qui doit être analogue à celui de la Troisième reconstitution, a été examiné et accepté par les bailleurs de fonds.

Calendrier de la reconstitution

96. Les ressources de FEM-3 financent les programmes de travail et les budgets de fonctionnement du Conseil pendant la période comprise entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2006. Les travaux de préparation de FEM-4 ont démarré en 2005 de sorte que le FEM puisse poursuivre ses activités sans interruption après la fin de FEM-3 et que les ressources de FEM-4 soient disponibles pour financer les activités de l'institution du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2010.

97. Le calendrier des travaux de préparation de FEM-4 tient également compte de la nécessité d'aboutir d'ici le début de 2006 afin que les gouvernements donateurs puissent soumettre suffisamment tôt à l'approbation du législateur les dispositions les autorisant à acquitter leurs contributions annuelles à la Caisse du FEM sans interruption.

98. Il est essentiel d'engager les travaux de la reconstitution afin de permettre au FEM de remplir son rôle en tant que mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et en tant que l'un des mécanismes financiers de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La reconstitution de la Caisse du FEM permettra également au FEM de continuer d'aider les pays à contribuer à la protection et à la gestion de l'environnement de la planète, conformément à l'objectif de développement pour le Millénaire d'assurer un environnement durable et au Plan de mise en œuvre approuvé par le Sommet mondial sur le développement durable en 2002.

Participation aux travaux sur la reconstitution

99. Tous les pays qui ont fait part de leur intention de fournir une contribution équivalant à quatre millions de droits de tirage spéciaux (DTS) au minimum pour cette reconstitution sont invités à participer aux travaux. Les bailleurs de fonds potentiels qui ne comptent pas fournir cette contribution minimale sont conviés à y assister en tant qu'observateurs.

Calendrier des travaux de la Quatrième reconstitution

100. On trouvera ci-dessous le calendrier convenu des réunions pour la quatrième reconstitution de la Caisse du FEM :

Réunion de planification

Paris, France

3 mars 2005

Première réunion

Washington, États-Unis

d'Amérique

9-10 juin 2005

Principales questions à examiner :

Situation financière des ressources du FEM, taux de change à retenir pendant FEM-4, évaluation de FEM-3, projet de programmation des ressources de FEM-4 et questions à évoquer dans les recommandations pratiques.

Deuxième réunion

Washington, États-Unis

d'Amérique

2 septembre 2005

Principales questions à examiner :

Programmation des ressources, version provisoire des recommandations pratiques.

Troisième réunion

Rome, Italie

5-7 octobre 2005

Principales questions à examiner :

Version provisoire des recommandations pratiques, répartition des charges, questions et dispositifs financiers pour la Quatrième reconstitution, projet de document de la reconstitution de la Caisse du FEM.

Quatrième réunion

Tokyo, Japon

21-22 novembre 2005

Principales questions à examiner :

Annonces de contributions à FEM-4, version définitive des recommandations pratiques, approbation de l'accord de reconstitution de la Caisse et rapport final.

101. Le document UNFCCC/SBI/2004/18, Rapport sur l'évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention, établi comme suite au mémorandum d'accord entre la Conférence des parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, a été soumis aux participants au processus de la reconstitution à leur première réunion, en juin 2005.

ANNEXE A RÉSUMÉS DES PROJETS

Les projets de grande et de moyenne envergure approuvés pendant la période couverte par le rapport sont présentés ci-après par programme d'opérations dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Ces projets approuvés font partie des programmes d'opérations suivants : suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique (programme d'opérations 5) ; promotion de l'adoption d'une source d'énergie renouvelable (programme d'opérations 6) ; réduction des coûts à long terme des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre (programme d'opérations 7). Un projet examine le renforcement des capacités. On trouvera plus d'informations sur la stratégie opérationnelle et les programmes d'opérations du FEM sur le site du FEM (www.thegef.org).

Projets de grande envergure

Projet mondial : Création d'entreprises exploitant les énergies renouvelables – Mécanisme d'accès à des préfinancements. Ce projet vise à apporter des capitaux de démarrage « patients » et des services d'aide au développement aux petites entreprises rurales offrant des services énergétiques fondés sur les sources d'énergie renouvelable à des fins tant domestiques que productrices (activités rémunératrices). Il a pour but de supprimer les principaux obstacles à l'expansion de ces services par les entreprises existantes ou nouvellement créées. Cette approche, notamment adoptée par la société américaine E & Co., donne de bons résultats depuis plusieurs années. Le projet est inspiré de ce modèle ainsi que des initiatives REED (création d'entreprises exploitant les énergies renouvelables) engagées par le PNUE en Afrique et qui démarrent au Brésil grâce à des financements de la Fondation des Nations Unies. (PNUE, FEM : huit millions de dollars ; organismes d'aide bilatérale et banques : 10 millions ; co-investissements des entreprises : cinq millions ; financement total : 23 millions.)

Promotion des investissements dans les énergies renouvelables en Amérique centrale par la Banque centraméricaine d'intégration économique. Ce projet a pour objectif général d'accélérer les investissements dans les énergies renouvelables par la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE). Son approche régionale axée sur le Guatemala, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua, le Costa Rica, le Panama et le Belize vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en favorisant l'utilisation de systèmes exploitant les énergies renouvelables dans les applications coordonnées de production d'électricité, et à contribuer ainsi au développement économique de l'Amérique centrale. Il a pour objectif spécifique de lever les obstacles financiers qui entravent aujourd'hui la mise en œuvre de grands projets fondés sur les énergies renouvelables dans cette région. Les activités suivantes seront engagées à cet effet (PNUD, FEM : sept millions de dollars ; financement total : 89,7 millions) :

1. Intégration des stratégies de prêt aux petits projets exploitant les énergies renouvelables dans les modalités d'intervention de la BCIE ;
2. Création d'une filière dynamique de prêt aux petits projets énergétiques fondés sur les énergies renouvelables dans le portefeuille de la BCIE ;

3. Mise en place de mécanismes appropriés d'atténuation des risques visant à développer l'accès aux capitaux d'investissement pour le financement de centrales d'une puissance inférieure à 10 MWé exploitant les énergies renouvelables ;
4. Soutien à la pénétration des marchés fondé sur le développement des possibilités de financement.

Maîtrise de l'énergie (El Salvador, Nicaragua, Costa Rica, Panama). Ce projet du FEM a pour principal objectif d'identifier et de supprimer les grands obstacles à la mise en œuvre de mesures de maîtrise de l'énergie dans le secteur des services et dans l'industrie afin de réduire les émissions de gaz carbonique et de ralentir la croissance de la demande d'électricité, tout en améliorant la compétitivité de ces secteurs. L'accent sera mis sur la climatisation, le froid, l'éclairage et les moteurs.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre par exploitation des énergies renouvelables dans les îles du Pacifique (PIGGAREP). Ce projet a pour but de réduire le taux de croissance des émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation de combustibles fossiles dans les pays insulaires océaniques en favorisant le recours généralisé à des énergies renouvelables d'un bon rapport qualité-prix. Il s'appuiera sur une gamme d'activités qui contribueront à éliminer les principaux obstacles à l'utilisation généralisée des technologies faisant appel aux énergies renouvelables. (PNUD, FEM : 5,3 millions de dollars ; financement total : 26 millions.)

Fonds permanent de promotion des énergies renouvelables. L'objectif de ce projet est d'accroître la part de la production énergétique à partir de sources d'énergie renouvelable en Arménie par la mise en place d'un mécanisme de financement autonome appliquant les règles du marché.

Centrale mixte de pointe (cycle combiné à alimentation externe) de 80 MWé à la sucrerie Costa Pinto à Piracicaba, tranches 1 et 2 (Brésil). Cette nouvelle centrale de cogénération sera située à la sucrerie d'UAE de São Paulo ou à proximité, dans l'État le plus peuplé et le plus industrialisé du Brésil. La société UAE jouit d'une excellente réputation dans l'industrie sucrière brésilienne et dans la zone métropolitaine adjacente de Campinas. La sucrerie produit du sucre et de l'éthanol. À l'origine, le projet a été lancé compte tenu de la nécessité de moderniser la centrale énergétique de la sucrerie et, parallèlement, du besoin évident d'investir dans des capacités de production supplémentaires – notamment d'origine thermique – au Brésil, pour lequel le Gouvernement brésilien et les collectivités locales ont cherché à encourager l'investissement privé. Le projet porte sur la préparation, la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale de cogénération de 80 MWé à cycle combiné bagasse-alimentation externe par chaudière à vapeur classique de 250 t/heure qui sera la première du genre. Elle sera construite à la sucrerie Costa Pinto à Piracicaba, dans l'État de São Paulo, au Brésil. (Banque mondiale/SFI, FEM : 44,5 millions de dollars ; financement total : 177,5 millions.)

Deuxième communication nationale du Brésil en application de la CCNUCC.

Objectif 1 : parachèvement de l'inventaire national.

Résultat 1.1 : amélioration et développement de l'inventaire.

Résultat 1.2 : mise en place de la structure nationale d'estimation des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif 2 : définition de l'approche méthodologique applicable aux mesures d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique.

Résultat 2.1 : modélisation à l'échelle régionale des scénarios climatiques et de l'évolution du climat.

Résultat 2.2 : recherches et études sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique dans les secteurs stratégiques vulnérables du Brésil.

Objectif 3 : description des conditions propres au Brésil et des mesures prises ou envisagées pour appliquer la Convention.

Résultat 3.1 : préparation du rapport sur les conditions propres au Brésil.

Résultat 3.2 : préparation du rapport décrivant les mesures prises ou envisagées pour appliquer la Convention au Brésil.

Objectif 4 : mise en place de la stratégie de sensibilisation et d'éducation du public.

Résultat 4.1 : développement des actions d'information, des publications, de l'organisation et de la participation à des manifestations sur changement climatique.

Objectif 5 : préparation de la deuxième communication nationale.

Résultat 5.1 : publication en anglais et en portugais de la deuxième communication nationale du Brésil en vue de sa présentation à la Commission interministérielle sur le changement climatique.

Transformation du marché rural du photovoltaïque (anciennement Réforme du secteur de l'énergie). L'objectif de ce projet est d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés en développant le photovoltaïque pour l'électrification des zones rurales. Il s'emploiera à démontrer sa viabilité et à créer les conditions institutionnelles, financières et commerciales nécessaires pour inciter le secteur privé à participer au processus de lutte contre la pauvreté en zones rurales et à fournir un approvisionnement électrique à partir de sources d'énergies propres, modernes et fiables.

Chine : Financement d'équipements à haut rendement énergétique via des entreprises de services publics. Ce projet a pour objet d'organiser et de fournir des services de commercialisation, de développement et de financement aux utilisateurs d'énergie du secteur des services, de l'industrie et des municipalités en vue de l'exploitation d'équipements à haut rendement énergétique (sous-projets), dont les équipements au gaz naturel. (Banque mondiale/SFI, FEM : 16,5 millions de dollars ; financement total : 146,9 millions.)

Recours aux énergies renouvelables pour les activités productives. Le partenariat GVEP vise à réduire la pauvreté en développant l'offre de services énergétiques modernes. Au Guatemala, il repose sur une approche intégrée où les besoins en électricité sont déterminés pour l'ensemble des secteurs (éducation, santé, agriculture, communications, etc.), et l'offre énergétique ajustée en fonction de la demande ainsi définie. Ce projet à part entière maintient la même orientation pour développer l'utilisation des énergies renouvelables dans les activités productives, en adaptant la production énergétique à la demande. (PNUD, FEM : 2,7 millions de dollars, financement total : 14,3 millions.)

Infrastructure rurale (volet « électrification »). Le principal objectif de ce projet est de prévoir la création d'installations décentralisées, notamment fondées des technologies exploitant les énergies renouvelables, dans le plan de l'électrification des zones rurales. L'aide au Honduras porterait sur les aspects suivants :

1. Soutien à l'élaboration d'une politique nationale d'électrification des zones rurales ;
2. Financement de miniréseaux décentralisés exploités de manière durable par le secteur privé ou les communautés rurales ;
3. Soutien à l'expansion du marché du photovoltaïque au moyen de mesures d'incitation appropriées à l'intention des fournisseurs et des utilisateurs.

Programme intégré de développement et d'applications de la production électrique des microcentrales hydrauliques, phase I (IMIDAP). Ce projet vise à encourager le développement et les applications de la production électrique des microcentrales hydrauliques, notamment pour promouvoir le développement rural en Indonésie. Cette action va de pair avec le développement socioéconomique des zones rurales fondé sur le recours aux énergies renouvelables pour les activités productives et la création de débouchés commerciaux pour les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de la production d'électricité.

Élimination des obstacles au développement de l'exploitation commerciale à grande échelle de l'énergie éolienne. L'objectif de ce projet est d'accélérer le développement durable de certaines applications technologiques exploitant les énergies renouvelables en favorisant les investissements et l'apport d'une assistance technique. (PNUD, FEM : 5,7 millions de dollars ; financement total : 56,1 millions.)

Suppression des obstacles à la maîtrise de l'énergie pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude. Ce projet a été conçu de manière à supprimer les principaux obstacles à la mise en œuvre de mesures d'économies d'énergie. À cet effet, une évaluation globale de l'offre et de la demande de chauffage et d'alimentation en eau chaude de ce secteur sera réalisée. (PNUD, FEM : 0,75 million de dollars ; financement total : 1,45 million.)

Électrification des zones rurales des provinces du sud (phase II). La phase II de ce programme a pour principal objectif l'expansion des services d'électrification des provinces du sud et du centre de la République démocratique populaire lao par l'extension du réseau et de l'électrification hors réseau. À l'origine, la proposition portait sur le raccordement au réseau électrique d'EdL de 50 000 à 75 000 ménages et sur l'électrification de 18 000 ménages au moyen d'installations hors réseau exploitant l'énergie solaire, de microcentrales hydroélectriques, de groupes électrogènes répartiteurs et d'autres types de miniréseaux. Cette deuxième phase permettra également de poursuivre la réforme du secteur de l'électricité dans des aspects essentiels tels que la pleine commercialisation d'EdL, la poursuite de la réforme de sa politique tarifaire, et l'élaboration de modèles novateurs visant à accélérer l'électrification des zones rurales, notamment par la création d'un fonds à cet effet. Comme durant sa première phase, le projet a pour objectif général de fournir aux communautés rurales des services d'électricité de qualité, efficaces et fiables à des prix raisonnables, conformément à l'objectif visé par le Gouvernement lao : raccordement de 60 % des ménages ruraux d'ici à 2005, 70 %

d'ici à 2010, et 90 % d'ici à 2020. La deuxième phase tirera parti des résultats obtenus durant la première, tant du point de vue technique qu'en maintenant sa double approche de l'électrification des zones rurales fondée sur les possibilités d'extension du réseau d'EdL et sur l'aptitude désormais avérée de la Division de l'électricité du ministère de l'Industrie et de l'Artisanat à implanter des installations hors réseau. (Banque mondiale, FEM : 5,3 millions de dollars ; financement total : 33 millions.)

Mise en valeur d'une énergie viable. Ce projet a les objectifs suivants :

1. Modifier les conditions actuelles qui sont peu incitatives ou propices à l'investissement et créer un environnement porteur en ex-République yougoslave de Macédoine afin de favoriser une démarche énergétique durable (prise ici au sens d'utilisation avisée de l'énergie et de recours aux sources d'énergie renouvelable) en offrant une information et un soutien financier, méthodologique et institutionnel ;
2. Soutenir un développement massif de l'investissement dans la maîtrise de l'énergie en ex-République yougoslave de Macédoine par la mise en place d'un mécanisme de financement autonome appliquant les règles du marché et reposant sur le principe du cofinancement commercial. L'objectif du projet est de formuler et d'exécuter des projets financièrement rentables de maîtrise de l'énergie qui contribueront à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre sans s'appuyer sur les subventions publiques ;
3. Accroître les investissements dans les énergies renouvelables ainsi que le nombre d'entreprises et d'intermédiaires intervenant dans ce secteur par la mise en place d'un mécanisme financier prêtant des capitaux de démarrage sur de longues durées en vue de l'apport de fonds propres ou du cofinancement de la dette des projets de développement des énergies renouvelables.

Électrification des zones rurales. Ce projet sera pleinement intégré dans le programme péruvien d'électrification des zones rurales cofinancé par le Gouvernement péruvien et la Banque mondiale. Le projet du FEM vise à promouvoir le financement et l'exploitation des énergies renouvelables à des fins productives dans le cadre du programme conjointement mené par le Gouvernement péruvien et la Banque mondiale. Ce programme a pour but de :

1. Favoriser l'intégration des projets exploitant les énergies renouvelables dans le cadre général d'électrification des zones rurales du Pérou qui vise à stimuler les investissements du secteur privé ainsi que ceux des autorités publiques de niveau national, régional et local ;
2. Fournir des services d'électricité à environ 20 000 ménages (100 000 personnes) et à quelque 200 installations publiques, dont des écoles et des centres de santé, en exploitant les sources d'énergie renouvelable pour desservir les populations isolées ;
3. Lancer un programme pilote pour accroître le recours aux énergies renouvelables à des fins productives et développer ainsi les activités rémunératrices en zones rurales.

Financement d'équipements à haut rendement énergétique. Ce projet a pour principal objectif de développer les capacités des institutions russes de financement par la conception et la commercialisation de produits financiers spécialisés dans les énergies renouvelables axés sur les créneaux commerciaux appropriés et le financement de projets d'exploitation des énergies renouvelables. Il vise à instaurer, au sein du secteur financier russe, des pratiques de prêt durables qui appuient les investissements dans ce domaine. L'accent est mis sur les transactions dans le but de soutenir les sociétés financières et de les inciter à : a) concevoir les projets d'économie d'énergie comme des investissements viables qui améliorent l'assise financière de leurs clients et réduisent globalement l'exposition au risque des banques ; b) examiner les prêts et les crédits-bails accordés au secteur industriel sous l'angle des économies d'énergie ; c) constituer un portefeuille de projets à haut rendement énergétique ; et d) proposer des produits financiers aux segments du marché spécialisés dans les énergies renouvelables. (Banque mondiale/SFI, FEM : sept millions de dollars ; financement total : 30,3 millions.)

Afrique du Sud : Transformation du marché des énergies renouvelables. Ce projet vise à promouvoir la production d'électricité raccordée au réseau à partir de sources d'énergie renouvelable, tant pour les ventes des opérateurs énergétiques que pour la production et la consommation individuelle de l'industrie sucrière et papetière. Il vise à remplacer le chauffage électrique de l'eau par le chauffage solaire dans les applications commerciales ; à aider le gouvernement à se doter de cadres politiques et institutionnels permettant d'apporter une assistance technique pour développer la production énergétique à partir des énergies renouvelables ; puis à engager des investissements au titre des ventes de carbone ou de sources de financement privées. Certains investissements seront entrepris dans le cadre du Fonds prototype pour le carbone de la Banque mondiale (un modèle prometteur permettant au FEM de créer les conditions favorables aux investissements réalisés au titre du Fonds prototype). Le projet s'insère dans le cadre des trois priorités stratégiques : politique du secteur énergétique, mise à disposition de financements (d'origine privée ou au titre du Fonds prototype pour le carbone) et transformation du marché (des chauffe-eau solaires). (Banque mondiale, FEM : six millions de dollars ; financement total : 17,3 millions.)

Afrique du Sud : Énergie éolienne, phase I (SAWEP). Ce projet vise à identifier et à supprimer les obstacles à l'utilisation commerciale à grande échelle de l'énergie éolienne et à contribuer à l'instauration d'un climat porteur pour la production indépendante d'électricité. La production énergétique de l'Afrique du Sud est lourdement tributaire du charbon (plus de 90 %), d'où d'importantes émissions de carbone. L'énergie éolienne est considérée comme une source de remplacement possible, mais elle n'a pas vraiment été exploitée jusqu'ici en raison d'obstacles liés à la pénétration des marchés, en particulier la politique sectorielle, aux risques technologiques (présumés) et du surcoût non couvert de l'énergie éolienne. (PNUD, FEM : 2,3 millions de dollars ; financement total : 10,9 millions.)

Ukraine : Atténuation du changement climatique par l'amélioration du rendement énergétique du chauffage urbain (phase II). Le principal objectif d'ESCO-Rivne est de contribuer, par ses initiatives, à réduire les émissions de gaz à effet de serre en améliorant considérablement le rendement énergétique des systèmes de chauffage urbain de la municipalité de Rivne. (PNUD, FEM : 3,5 millions de dollars ; financement total : 7,1 millions.)

Viet Nam : Électrification des zones rurales (phase II). L'objectif de la phase II du projet Énergie rurale est de fournir aux communautés rurales des services d'électricité efficaces, durables et de qualité à un prix raisonnable. Au plan de la protection de l'environnement mondial, son objectif est de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre en éliminant les obstacles à une amélioration durable du rendement énergétique dans la distribution d'électricité en zones rurales. Au cours de la phase II, ces objectifs seront réalisés par : a) la remise en état et la rénovation du réseau électrique dans 1 000 communes et l'extension du réseau à 200 communes supplémentaires (référence) ; b) la mise en place d'un cadre politique et des capacités nécessaires à l'exploitation durable du nouveau réseau et des systèmes modernisés et au maintien d'un bon rendement énergétique ; et c) les réformes institutionnelles nécessaires pour appuyer l'application de la stratégie nationale d'électrification des zones rurales. Une fois que le réseau aura été remis en état ou développé, son rendement technique et financier sera conforme à celui des meilleures pratiques en la matière. Le soutien technique, le cadre réglementaire et les réformes institutionnelles prévus au titre du projet permettront la création de services locaux de distribution d'électricité dotés de capacités techniques et commerciales suffisantes à leur maintenance et à leur exploitation avisée, ainsi que d'une autonomie légale, commerciale et financière dans un contexte bien structuré et réglementée. Le projet permettra également de transposer les pratiques éprouvées de remise en état, de gestion et d'exploitation à d'autres communes, districts et provinces qui n'y participent pas directement. (Banque mondiale, FEM : 5,3 millions de dollars ; financement total : 279,1 millions.)

Promotion des économies d'énergie dans les petites et moyennes entreprises (PECSME). Ce projet vise à supprimer les obstacles à l'adoption généralisée de pratiques et de mesures d'économies d'énergie dans les PME vietnamiennes identifiées durant la conception du projet PDF de bloc B. Il repose sur une approche programmatique novatrice réunissant de nombreux volets et activités complémentaires dans un vaste programme synergique. Sa conception même rend compte de la nécessité de prévoir la multitude de détails qu'implique ce genre de projet intégré ; pour chacun des volets, l'approche générale consiste à préciser d'emblée les phases de démarrage et les résultats escomptés, et d'explicitement ultérieurement les aspects pratiques du projet. Cette démarche s'est avérée bien plus efficace que d'essayer de définir d'entrée de jeu les aspects détaillés des activités qui sont parfois invalidés par l'expérience acquise durant l'exécution du projet. (PNUD, FEM : 5,8 millions de dollars ; financement total : 29,2 millions.)

Projets de moyenne envergure

Projet mondial : Adaptation au changement climatique – Mécanisme d'apprentissage par la pratique. Ce projet vise à optimiser l'apprentissage en matière d'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre de projets relevant de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » du FEM ; les connaissances qu'il permettra d'acquérir favoriseront l'exécution des projets du FEM dans ce domaine et en amélioreront les retombées. L'objectif du projet est de fournir des outils et de créer un cadre d'apprentissage pour la prise en charge systématique de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement des pays remplissant les conditions d'agrément du FEM. Il permettra de faire le bilan des connaissances sur la planification, l'exécution et la prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique ; d'identifier les connaissances manquantes et d'y remédier. Un corpus de connaissances sur l'adaptation au changement climatique sera ainsi compilé et appliqué dans le cadre de ce projet. (PNUD, FEM : 0,72 million de dollars ; financement total : 1,37 million.)

Évaluation des instruments de gestion des risques pour le financement des énergies renouvelables. Cet exercice d'évaluation vise à identifier les possibilités de gestion des risques des projets FEM portant sur les technologies exploitant les énergies renouvelables, en particulier l'assurance et les instruments hors assurance, et sera entrepris en étroite collaboration avec les intervenants du secteur privé, la Banque mondiale et le PNUD. Il a pour objectif de promouvoir le déploiement rapide et systématique des technologies faisant appel aux énergies renouvelables en soutenant et en favorisant le développement des marchés au moyen d'instruments de gestion des risques. (PNUE/Banque mondiale/PNUD, FEM : 0,99 million de dollars ; financement total : 1,49 million.)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'adoption d'un système de transport rapide par autobus. Ce projet vise la création d'un réseau pilote de transport rapide par autobus à Dar es-Salaam (Tanzanie) qui constituera le premier segment d'un tronçon de 100 km appelé à devenir le premier et le plus étendu du genre en Afrique. Par ailleurs, il permettra la mise en œuvre du premier système de desserte non motorisée intégré au réseau de transport rapide par autobus qui s'étendra sur 12 km à Cartagena (Colombie). Enfin, l'équipe de projet – composée d'experts principalement brésiliens, colombiens et américains du transport rapide par autobus – rédigera un guide sur la planification des transports rapides par autobus afin que d'autres entités désireuses de lancer des projets analogues puissent s'engager dans cette voie sans devoir compter sur des consultants internationaux. Le guide proposera une méthodologie pour la quantification des émissions de gaz à effet de serre et des autres émissions prévues. Ce projet vise par ailleurs à promouvoir les partenariats Sud-Sud dans le domaine des transports durables. Le projet réalisé en Tanzanie tirera profit de la vaste expérience acquise par les experts en Amérique latine, notamment en Colombie. (PNUE, FEM : 0,75 million de dollars ; financement total : 3,75 millions.)

Mise en place de réseaux de commercialisation viable de systèmes solaires photovoltaïques à usage domestique en Afrique de l'Est. Ce projet a pour objectif général d'intensifier les ventes de systèmes photovoltaïques en zones rurales en sensibilisant les consommateurs et en

diffusant des informations sur les marchés commerciaux et les projets menés dans la région. Il vise plus particulièrement à :

1. Sensibiliser la population et mettre en place les capacités techniques requises en vue de la commercialisation, de la conception, de l'installation et de la maintenance de petits systèmes photovoltaïques dans un district rural par pays ; favoriser la création de liens commerciaux entre le principal centre commercial (Addis-Abbeba, Asmara, Dar es-Salaam, Kampala) et le district rural sélectionné. Le projet contribuera à la création d'un canal d'approvisionnement régulier en équipements photovoltaïques entre les importateurs, les négociants et les consommateurs ruraux de districts présentant un bon potentiel. Si les organismes de microfinancement sont intéressés, le projet tentera également de favoriser ce mode de financement dans chacun des pays. Cette démonstration aidera les parties intéressées à développer le marché dans d'autres régions.
2. Sensibiliser les décideurs politiques et les partenaires du développement au rôle que peut jouer le photovoltaïque dans l'électrification des zones rurales de tous les pays, et partager l'expérience acquise en la matière avec les pays intéressés.
3. Créer des liens entre les intervenants du secteur national du photovoltaïque dans les pays d'Afrique orientale, en particulier les entreprises, les négociants, les ONG, les projets d'énergie rurale et les sociétés internationales. Aider les entreprises de chacun des pays à développer durablement leurs ventes d'équipements photovoltaïques, à faire connaître les interventions ayant donné de bons résultats et à favoriser l'information et les liens commerciaux entre pays voisins.
4. Encourager les sociétés internationales de photovoltaïque à participer au développement du secteur en Afrique orientale en faisant connaître les marchés potentiels et en mettant ces sociétés en contact avec les intervenants locaux.
5. Identifier les sociétés pouvant prétendre aux financements SDF. Stimuler l'intérêt des financiers locaux pour les projets photovoltaïques.

(PNUE, FEM : 0,72 million de dollars ; financement total : 1,26 million.)

Bhoutan : Microcentrales hydrauliques à l'appui de moyens de subsistance durables. Le projet a pour objet de fournir en électricité la communauté de Sengor et les entreprises rurales et de contribuer à leur développement socioéconomique par la promotion des moyens de subsistance et la lutte contre la pauvreté. (PNUD, FEM : 0,55 million de dollars ; financement total : 1,1 million.)

Création d'infrastructures de transport non motorisé dans la ville de Gaborone. Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre imputables aux transports urbains en favorisant l'abandon des véhicules motorisés au profit du transport non motorisé. À cet effet, un réseau pratique et sûr de voies piétonnes, de pistes cyclables et d'installations connexes pour les vélos sera créé ; une campagne de promotion et de communication/sensibilisation de la

population sera organisée, et les politiques publiques et le cadre juridique seront actualisés. Le projet porte également sur la suppression des obstacles institutionnels, sur le manque d'information et de sensibilisation qui freine actuellement l'adoption des transports non motorisés, en particulier les vélos qui ne sont guère utilisés dans les villes du Botswana. D'autres obstacles seront également abordés, notamment la manière dont ces moyens de transport sont culturellement perçus et le coût d'achat des vélos. Outre l'objectif de promotion de la marche et du cyclisme, la construction d'infrastructures sûres et pratiques vise à :

1. Accroître la sécurité des usagers de la route ;
2. Améliorer l'accès aux transports, notamment pour les groupes défavorisés ou à faible revenu et les enfants d'âge scolaire ;
3. Réduire l'encombrement des voies urbaines ;
4. Réduire les coûts environnementaux (pollution sonore et atmosphérique et pollution par le plomb) des transports urbains.

(PNUD, FEM : 0,9 million de dollars ; financement total : 2,28 millions.)

Évaluation intégrée de la vulnérabilité de la région du lac Balaton : stratégies de préalerte et d'adaptation au changement climatique. Le projet vise à tirer parti des résultats d'une longue tradition de travaux scientifiques réalisés dans la région du lac Balaton, de récentes recherches sur l'adaptation au changement climatique conduites en Hongrie, ainsi que d'approches novatrices de l'évaluation intégrée de la vulnérabilité au changement climatique mondial et de la formulation de mesures d'adaptation. Au final, il a pour objectif de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces. (PNUD, FEM : 0,99 million de dollars ; financement total : 4,08 millions.)

Promotion et installation de petites fermes éoliennes en zone rurale (SWEDPRA). Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée souhaite avoir davantage recours aux énergies renouvelables ne produisant pas de gaz carbonique. Le projet permettra d'étudier les possibilités de systèmes hybrides, éolien et solaire, et de favoriser la création d'un mécanisme encourageant les projets de développement et de commercialisation des technologies exploitant les énergies renouvelables et leur transposition. Il s'emploiera à combler les lacunes de l'information et le manque de capacités et à supprimer les obstacles techniques, institutionnels et financiers à l'implantation de grandes applications hors réseau.

République de Moldova : Exploitation des déchets agricoles comme source d'énergie renouvelable. Ce projet a pour principal objectif de supprimer les obstacles à la modernisation des technologies d'exploitation de la biomasse en faisant la démonstration de pratiques éprouvées (unités de démonstration) d'exploitation de systèmes énergétiques à base de biomasse qui permettent de remplacer durablement les combustibles fossiles et de résoudre les problèmes d'approvisionnement énergétique auxquels sont confrontées les communautés rurales et les entreprises agricoles. (Banque mondiale, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 2,65 millions.)

Nigéria : Électrification des zones rurales et mise en valeur des énergies renouvelables. Le projet a pour objectifs de :

1. Formuler une stratégie globale d'électrification des zones rurales et créer un climat porteur pour l'exploitation des énergies renouvelables ;
2. Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel approprié en vue de l'électrification des zones rurales et du développement durable des énergies renouvelables.

(Banque mondiale, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 10 millions.)

Papouasie-Nouvelle-Guinée : Éclairage solaire des logements d'instituteurs. le principal objectif de ce projet est d'améliorer la vie des prestataires de services sociaux en zones rurales en offrant à un prix raisonnable des services électriques de base fondés sur l'exploitation d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement. (Banque mondiale, FEM : 0,99 million de dollars ; financement total : 2,94 millions.)

Slovaquie : Suppression des obstacles au remplacement des installations d'éclairage public. Ce projet a pour objectif d'éviter la production, sur une période de 20 ans, de 42 122 tonnes d'équivalent carbone en favorisant des investissements à hauteur de 2,63 millions de dollars dans des technologies d'éclairage public à haut rendement énergétique pendant les trois années du projet. (PNUD, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 3,2 millions.)

Yémen : Électrification des zones rurales et mise en valeur des énergies renouvelables. Le projet vise à : i) appuyer la conception et l'exécution de plusieurs projets pilotes destinés à améliorer l'accès aux énergies renouvelables et à développer leur utilisation. Ces projets pilotes fourniront les éléments nécessaires à l'élaboration de cadres politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels ; ii) favoriser la mise en œuvre du plan directeur national de développement des énergies renouvelables afin d'en optimiser les retombées ; iii) élaborer des modèles commerciaux – par exemple des accords contractuels types conformes à la pratique bancaire – pour l'installation de microcentrales hydroélectriques raccordées au réseau, et favoriser la percée commerciale des technologies solaires ; et iv) promouvoir les accords intersectoriels dans le domaine de l'énergie. (Banque mondiale, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : deux millions.)

Promotion de modes de transport écologiquement viables dans la ville de Valencia. Ce projet a pour objectif général de réduire les émissions de gaz à effet de serre par la promotion de transports urbains durables et respectueux de l'environnement en encourageant les transports publics et les moyens de transport non motorisé. Ce projet à moyen terme (deux ans) vise à intégrer des pratiques durables dans les investissements prévus dans le secteur public des transports. Il a notamment pour objet de compléter la planification des transports urbains de la ville de Valencia, d'identifier et d'exploiter des possibilités qui ne sont pas envisagées dans le plan de développement actuel et de renforcer les plans d'action existants afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. (PNUD, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 4,98 millions.)

ANNEXE B
PROJETS DONT L'INCLUSION DANS LA RÉSERVE DE PROJETS DU FEM
A ÉTÉ APPROUVÉE AU TITRE DE LA PRIORITÉ STRATÉGIQUE
« ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Compte tenu de la nouveauté de ce portefeuille et de son important volet d'apprentissage par la pratique, on trouvera ci-après une brève description de l'idée-cadre de chacun des projets approuvés pendant la période couverte par le rapport :

i) Colombie : Programme national d'adaptation au changement climatique. Ce projet associe les aspects d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'impact des changements intervenant dans le cycle hydrique et l'assèchement des écosystèmes d'altitude revêtent une importance stratégique pour le secteur colombien de l'énergie ; l'hydroélectricité permet de satisfaire le gros des besoins d'électricité du pays (67 % de la capacité et 80 % de la demande). En cas de baisse du débit des rivières et/ou de précarité accrue des approvisionnements, le secteur énergétique serait contraint d'accroître la part de ses capacités thermiques. Les mesures engagées pour préserver les ressources hydrologiques permettront d'atténuer la vulnérabilité du pays au changement climatique et, parallèlement, d'éviter les émissions de gaz à effet de serre résultant de la réorientation de la production énergétique vers les combustibles fossiles.

ii) Projet régional (Afrique) : Adaptation à la sécheresse et au changement climatique. Le projet a pour objet d'appuyer les efforts engagés par quatre pays africains pour élaborer et appliquer divers mécanismes d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des pasteurs face aux chocs climatiques futurs. Il portera notamment sur les impacts du changement climatique sur la dégradation des sols et la sécurité alimentaire et veillera plus particulièrement à : piloter des stratégies d'adaptation, améliorer les systèmes d'alerte précoce, mettre en œuvre les politiques de préparation et d'adaptation à la sécheresse, envisager la transposition à d'autres régions des approches ayant donné de bons résultats, faire connaître les réussites et s'attacher à multiplier les effets bénéfiques pour l'environnement mondial dans le domaine de la dégradation des sols.

iii) Caraïbes : Application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. L'adaptation au changement climatique fait ici partie intégrante d'un vaste programme qui réunit tous les instruments multilatéraux sur l'environnement dans le processus national de planification et tire profit des capacités créées par le projet FEM intitulé Prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes (réalisé au titre des activités habilitantes en matière d'adaptation au changement climatique, phase II). Il a pour objectif ultime d'exploiter de manière intégrée et efficace les ressources financières et humaines limitées des petits États insulaires et, ce faisant, d'assurer la bonne mise en œuvre de mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique.

iv) Kiribati : Adaptation au changement climatique (phase pilote II). Le principal objectif de la phase d'exécution (phase II) du projet pilote sera la mise en œuvre des mesures pilotes d'adaptation et la consolidation de la place qu'elles occupent dans la planification économique nationale. Suite à un processus de consultations élargies avec les parties intéressées, le projet comprend les volets suivants :

- Investissement national prioritaire en faveur de l'adaptation au changement climatique : financement des mesures prioritaires d'adaptation intégrées dans les programmes d'intervention des ministères clés.
- Activités pilotes pour l'adaptation au changement climatique réalisées dans deux îles : financement d'activités pilotes d'adaptation communautaire à l'échelle de l'île. Ces deux îles seront sélectionnées en fonction de critères tels que les chances de réussite, la transposabilité, la représentativité et le degré de vulnérabilité.
- Intégration et consultations nationales : financement de consultations nationales périodiques, sensibilisation, consultations dans les îles sélectionnées pour la phase d'expansion, et poursuite des efforts d'intégration dans la planification économique nationale.
- Renforcement des capacités et gestion de programmes : financement de la formation et des études prioritaires et gestion de projet.

v) Projet régional (Afrique de l'Ouest) : Adaptation au changement climatique – Faire face à la modification du littoral et à son impact sur les populations d'Afrique de l'Ouest par la gestion intégrée des zones côtières. L'objectif général de ce projet de grande envergure est d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans de gestion intégrée des zones côtières des pays bénéficiaires en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pilotes d'adaptation à la modification du littoral. Il permettra de formuler des stratégies, des politiques et des mesures fondées sur des informations techniques et scientifiques ainsi que des outils d'intervention appropriés. À titre préliminaire, il conviendra donc de piloter des activités à une échelle locale à sous-régionale. De multiples éléments justifient l'adoption d'une approche régionale de l'adaptation au changement climatique et à la modification du littoral, en complément de l'action nationale.

vi) Tanzanie : Prise en compte systématique du changement climatique dans la gestion intégrée de la ressource en eau du bassin du Pangani. Ce projet permettra la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des ressources hydriques du bassin du Pangani, dans le nord de la Tanzanie. Les activités porteront sur le changement climatique et la mise en œuvre d'activités pilotes d'adaptation. C'est l'un des tout premiers projets de terrain sur la préparation au changement climatique mis en œuvre en Afrique orientale ; il est fortement rattaché aux actions de planification menées à l'échelle du pays et de l'ensemble du bassin, ce qui permettra de développer les capacités nationales et régionales, de fournir des renseignements utiles et de devenir un site national et régional de démonstration. Le bassin du Pangani abrite une riche biodiversité d'importance nationale et mondiale (par exemple le Kilimandjaro et les forêts de l'Arc oriental) ainsi que de nombreuses communautés. Le Kilimandjaro est devenu un symbole international

du changement climatique du fait de la fonte rapide de ses célèbres neiges éternelles qui devraient avoir totalement disparu d'ici à 2025. Ce projet vise donc à intégrer les mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion des eaux du bassin hautement vulnérable du Pangani.

vii) *Évaluation intégrée de la vulnérabilité de la région du lac Balaton : Stratégies de préalerte et d'adaptation au changement climatique.* Approuvé au titre de la stratégie prioritaire d'adaptation au changement climatique du FEM, ce projet vise à tirer parti des résultats d'une longue tradition de travaux scientifiques portant sur la région du lac Balaton, en Hongrie. Il est axé sur l'adaptation au changement climatique ainsi que sur des approches novatrices de l'évaluation intégrée de la vulnérabilité au changement climatique mondial et sur la formulation de mesures d'adaptation. Au final, il a pour objectif de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces.

viii) *Projet mondial : Adaptation au changement climatique – Mécanisme d'apprentissage par la pratique.* Ce projet vise à optimiser l'apprentissage en matière d'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre de projets relevant de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » du FEM ; les connaissances qu'il permettra d'acquérir favoriseront l'exécution des projets du FEM dans ce domaine et en amélioreront les retombées. L'objectif du projet est de fournir des outils et de créer un cadre d'apprentissage pour la prise en charge systématique de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement des pays remplissant les conditions d'agrément du FEM. Il permettra de faire le bilan des connaissances sur la planification, l'exécution et la prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique ; d'identifier les connaissances manquantes et d'y remédier. Un corpus de connaissances sur l'adaptation au changement climatique sera ainsi compilé et appliqué dans le cadre de ce projet.

ANNEXE C
ÉTAT ACTUEL DES FINANCEMENTS DU FEM À L'APPUI DE LA PRÉPARATION
DES DEUXIÈMES COMMUNICATIONS NATIONALES (DCN)

Tableau A³⁶

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Albanie	PNUD	13 sept. 2002	x		x		x	4 févr. 2005
Algérie	PNUD	30 avril 2001	x		x		x	En cours d'approbation par l'AE
Antigua-et-Barbuda	PNUD	10 sept. 2001	x	x				
Argentine	Banque mondiale	25 juill. 1997						
Arménie	PNUD	4 nov. 1998	x		x		x	29 juill. 2005
Azerbaïdjan	PNUD	23 mai 2000	x		x	x		21 juill. 2005
Bahamas	PNUD	5 nov. 2001	x	x				
Bahrein	PNUE	20 avril 2005						
Bangladesh	PNUD	12 nov. 2002	x	x				
Barbade	PNUD	30 oct. 2001	x	x				
Belize	PNUD	16 sept. 2002	x	x				
Bénin	PNUD	21 oct. 2002	x	x				
Bhoutan	PNUD	13 nov. 2000	x	x				
Bolivie	PNUD	16 nov. 2000	x		x		x	10 juin 2005

³⁶ Le présent tableau donne la liste des Parties non visées à l'annexe I qui ont présenté leur première communication nationale en application de la Convention.

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Botswana	PNUD	22 oct. 2001	x	x				
Brésil ³⁷	PNUD	10 déc. 2004				x		En cours d'approbation par l'AE
Burkina Faso	PNUD	16 mai 2002	x	x				
Burundi	PNUD	23 nov. 2001	x	x				
Cambodge	PNUD	8 oct. 2002	x	x				
Cameroun	PNUE	31 janv. 2005						
Cap-Vert	PNUD	13 nov. 2000	x	x				
République centrafricaine	PNUE	10 juin 2003	x		x	x		
Tchad	PNUD	29 oct. 2001	x	x				
Chili	PNUD	8 févr. 2000	x	x				
Chine	PNUD	10 déc. 2004						
Colombie	PNUD	18 déc. 2001	x	x				
Comores	PNUE	5 avril 2003						
Congo	PNUD	30 oct. 2001	x	x				
Îles Cook	PNUD	30 oct. 1999	x		x	x		
Costa Rica ³⁸	PNUD	18 nov. 2000	x	x				

³⁷ Le Brésil suit la procédure ordinaire pour le financement de sa DCN. La fiche de projet a été présentée au FEM dans le cadre du programme de travail hors réunion de juillet et a été approuvée par le Conseil.

³⁸ Le financement du FEM destiné à la DCN du Costa Rica a été approuvé sur la base d'anciennes directives en mars 2004, mais ce pays met à jour son dispositif de projet à l'aide d'une autoévaluation afin de suivre la procédure en vigueur.

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Côte d'Ivoire	PNUE	2 févr. 2001	x		x		x	8 juin 2005
Cuba	PNUD	28 sept. 2001	x	x				
République populaire démocratique de Corée	PNUE	7 mai 2004	x		x	x		
République démocratique du Congo	PNUE	21 nov. 2000	x		x		x	En cours d'approbation par l'AE
Djibouti	PNUE	6 juin 2002	x	x				
Dominique	PNUD	4 déc. 2001	x	x				
République dominicaine	PNUD	4 juin 2003	x		x	x		En cours d'approbation par l'AE
Équateur	PNUD	15 nov. 2000	x		x	x		
Égypte	PNUD	19 juill. 1999	x		x	x		En cours d'approbation par l'AE
El Salvador	PNUD	10 avril 2000						
Érythrée	PNUD	16 sept. 2002	x		x	x		
Éthiopie	PNUD	16 oct. 2001	x	x				
Gabon	PNUD	22 déc. 2004	x	x				
Gambie	PNUE	6 oct. 2003	x	x				
Géorgie	PNUD	10 août 1999	x		x		x	5 mai 2005
Ghana	PNUD	2 mai 2001	x	x				

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Grenade	PNUD	21 nov. 2000	x	x				
Guatemala	PNUD	1 ^{er} févr. 2002	x	x				
Guinée	PNUD	28 oct. 2002	x	x				
Guyana	PNUD	16 mai 2002						
Haïti	PNUE	3 janv. 2002	x		x		x	En cours d'approbation par l'AE
Honduras	PNUD	15 nov. 2000	x		x	x		En cours d'approbation par l'AE
Inde ³⁹	PNUD	22 juin 2004				x		
Indonésie	PNUD	27 oct. 1999	x	x				
Iran (République islamique d')	PNUD	31 mars 2003	x		x	x		En cours d'approbation par l'AE
Israël		18 nov. 2000						
Jamaïque	PNUD	21 nov. 2000	x	x				
Jordanie	PNUD	6 mars 1997	x	x				
Kazakhstan	PNUD	5 nov. 1998	x		x		x	3 mars 2005
Kenya	PNUE	22 oct. 2002	x		x		x	En cours d'approbation par l'AE
Kiribati	PNUD	30 oct. 1999	x	x				

³⁹ L'Inde suit la procédure ordinaire pour le financement de sa DCN. Elle a reçu un financement PDF, bloc B, pour préparer la fiche de projet de sa DCN, qui devrait faire partie du programme de travail de février 2006..

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Kirghizistan	PNUD	31 mars 2003	x		x		x	2 juin 2005
République démocratique populaire lao	PNUD	2 nov. 2000	x	x				
Liban	PNUD	2 nov. 1999	x		x		x	8 juill. 2005
Ex-République yougoslave de Macédoine	PNUD	25 mars 2003	x		x		x	4 févr. 2005
Madagascar	PNUE	22 févr. 2004	x		x		x	En cours d'approbation par l'AE
Malawi	PNUD	2 déc. 2003	x	x				
Malaisie	PNUD	22 août 2000	x		x	x		
Maldives	PNUD	5 nov. 2001						
Mali	PNUD	13 nov. 2000	x	x				
Malte	PNUD	16 juin 2004						
Îles Marshall	PNUD	24 nov. 2000	x	x				
Mauritanie	PNUE	30 juill. 2002	x		x		x	14 juill. 2005
Maurice	PNUE	28 mai 1999	x		x	x		
Mexique ⁴⁰	PNUD	9 déc. 1997					x	20 juin 2005
Micronésie (États fédérés de)	PNUD	4 déc. 1997	x	x				

⁴⁰ Le Mexique prépare un projet de troisième communication nationale qu'il présentera au PNUE. Ce pays n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Mongolie	PNUE	1 ^{er} nov. 2001	x		x		x	
Maroc ⁴¹	PNUD	1 ^{er} nov. 2001					x	2 mars 2005
Namibie	PNUD	7 oct. 2002	x		x	x		
Nauru	PNUD	30 oct. 1999	x	x				
Népal	PNUE	1 ^{er} sept. 2004						
Nicaragua	PNUD	25 juill. 2001	x		x		x	4 févr. 2005
Niger	PNUD	13 nov. 2000	x	x				
Nigéria	PNUD	17 nov. 2003	x	x				
Niue	PNUE	2 oct. 2001	x		x		x	11 nov. 2004
Pakistan	PNUE	15 nov. 2003						
Palau	PNUE	18 juin 2003	x		x	x		
Panama	PNUD	20 juill. 2001	x		x	x		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNUD	27 févr. 2002	x	x				
Paraguay	PNUD	10 avril 2002	x		x	x		En cours d'approbation par l'AE
Pérou ⁴²	PNUD	21 août 2001				x		

⁴¹ Le Maroc n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

⁴² Le Pérou suit la procédure ordinaire pour le financement de sa DCN. Il a reçu un financement PDF, bloc A, pour préparer la fiche de projet de sa DCN, qui devrait faire partie du programme de travail de novembre 2005.

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Philippines	PNUD	19 mai 2000	x	x		x		
Moldova	PNUE	13 nov. 2000	x		x		x	En cours d'approbation par l'AE
Saint-Kitts-et-Nevis	PNUD	30 nov. 2001	x	x				
Sainte-Lucie	PNUD	30 nov. 2001	x	x				
Saint-Vincent-et-les Grenadines	PNUD	21 nov. 2000	x	x				
Samoa	PNUD	30 oct. 1999	x		x		x	21 juill. 2005
Sao Tomé-et-Principe	PNUD	19 mai 2005						
Sénégal	PNUE	1 ^{er} déc. 1997	x		x	x		
Seychelles	PNUD	15 nov. 2000	x	x				
Singapour		21 août 2000						
Îles Salomon	PNUD	29 sept. 2004	x	x				
Afrique du Sud	PNUE	11 déc. 2003						
Sri Lanka	PNUD	6 nov. 2000						
Soudan	PNUD	7 juin 2003	x	x				
Swaziland	PNUD	21 mai 2002	x	x				
Rwanda	PNUE	6 sept. 2005						
Tadjikistan	PNUD	8 oct. 2002	x		x		x	26 mai 2005

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de présentation de la première communication nationale	Financement d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN			État d'avancement du projet de DCN		
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée	Projet présenté à l'AE	Projet de DCN approuvé par l'AE	Date d'approbation par l'AE
Thaïlande	PNUD	13 nov. 2000	x	x		x		
Togo	PNUD	20 déc. 2001	x	x				
Tonga	PNUD	21 juill. 2005						
Trinité-et-Tobago	PNUD	30 nov. 2001	x	x				
Tunisie ⁴³	PNUD	27 oct. 2001					x	8 juin 2005
Turkménistan	PNUE	11 nov. 2000	x		x	x		
Tuvalu	PNUD	30 oct. 1999	x	x				
Ouganda	PNUE	26 oct. 2002						
République-Unie de Tanzanie	PNUE	4 juill. 2003						
Uruguay ⁴⁴	PNUD	15 oct. 1997					x	5 mai 2005
Ouzbékistan	PNUE	22 oct. 1999	x		x		x	10 févr. 2005
Vanuatu	PNUD	30 oct. 1999	x	x				
Viet Nam	PNUE	2 déc. 2003	x	x				
Yémen	PNUD	29 oct. 2001	x	x				
Zambie	PNUD	18 août 2004	x	x				
Zimbabwe	PNUE	25 mai 1998	x		x	x		

⁴³ La Tunisie n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

⁴⁴ L'Uruguay a présenté un projet de troisième communication nationale au PNUE. Ce pays n'a pas demandé de financement pour l'établissement d'inventaires.

Tableau B⁴⁵

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de ratification de la Convention	Financement FEM des inventaires en vue de la préparation d'un projet			Date du décaissement initial des fonds du FEM	État d'avancement de la première communication nationale (PCN)
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée		
Afghanistan		19 sept. 2002					
Angola		17 mai 2000					
Bosnie-Herzégovine	PNUD	7 sept. 2000	x	x			Avant-projet de PCN présenté au PNUD
Chypre		15 oct. 1997					N'a pas sollicité de financement du FEM
Guinée équatoriale		16 août 2000				N'a pas sollicité de financement	Projet à finaliser
Fidji	PNUD	25 févr. 1993				Juin 1997	En cours
Guinée-Bissau	PNUD	27 oct. 1995				Sept. 1998	Terminée
Koweït		28 déc. 1994					
Libéria	PNUE	5 nov. 2002	x		x		Projet de PCN approuvé par l'AE – 30 août 2005
Jamahiriya arabe libyenne	PNUE	14 juin 1999				févr. 2002	En cours
Mozambique	PNUD	25 août 1995				Sept. 1997	Terminée
Myanmar		25 nov. 1994					
Oman	PNUD	8 févr. 1995					Descriptif de projet en voie d'achèvement
Qatar		18 avril 1996					
Saint-Marin		28 oct. 1994					
Arabie saoudite	PNUD	28 déc. 1994				Juin 2002	Terminée

⁴⁵ Le présent tableau donne la liste des Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas présenté leur première communication nationale en application de la Convention.

Pays parties à la Convention	Agent d'exécution (AE)	Date de ratification de la Convention	Financement FEM des inventaires en vue de la préparation d'un projet			Date du décaissement initial des fonds du FEM	État d'avancement de la première communication nationale (PCN)
			Financement approuvé	Autoévaluation en cours	Autoévaluation terminée		
Serbie-et-Monténégro	PNUD	12 mars 2001	x	x			Projet en cours de préparation
Sierra Leone	PNUD	22 juin 1995					En cours
Suriname	PNUD	14 oct. 1996				déc. 1999	Terminée
République arabe syrienne	PNUD	4 janv. 1996	x	x			
Turquie	PNUD		x		x		Projet de PCN approuvé par l'AE
Émirats arabes unis	PNUE	29 déc. 1995					En cours
Venezuela	PNUD	28 déc. 1994				janv. 2002	Terminée

ANNEXE D
LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC

Rapport sur le FEM restructuré présenté par le FEM au Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques (A/AC.237/89, 14 décembre 1994).

Rapport du FEM à la Conférence des parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995).

Rapport du FEM à la deuxième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996).

Rapport du FEM à la troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997).

Rapport du FEM à la quatrième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1998/12, 29 septembre 1998).

Rapport du FEM à la cinquième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1999/3, 29 septembre 1999).

Rapport du FEM à la sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2000/3, 11 octobre 2000).

Rapport du FEM à la septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2001/8, 16 octobre 2001).

Rapport du FEM à la huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2002/4, 6 septembre 2002).

Rapport du FEM à la neuvième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2003/3, 27 octobre 2003).

Rapport du FEM à la dixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2004/6, 7 octobre 2004).
